

CANADIAN  
POLICE  
RESEARCH  
CENTRE



CENTRE  
CANADIEN DE  
RECHERCHES  
POLICIÈRES

THE SCIENCE OF SAFETY AND SECURITY

LA SCIENCE DE LA SÉCURITÉ

## Parallèle entre les Ressources Typées du document Américain Nims et les Niveaux de Service Exigés des Corps Policiers au Québec

Robert Beaudry

October 2009

DRDC Centre for Security Science  
RDDC Centre des sciences pour la Sécurité  
DRDC CSS TN 2009-10



Centre for Security Science  
Centre des sciences pour la sécurité

CPRC-CCRP



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

Canada

## TABLE DES MATIÈRES

<i>Remerciements</i> -----	4
<i>Liste des acronymes</i> -----	5
<i>Préambule</i> -----	6
<i>La loi sur la Police</i> -----	7
<i>Les niveaux de service</i> -----	7
<i>La réalité</i> -----	7
<i>Ressources Typées</i> -----	8
1. <i>Unités d'enlèvement d'explosifs et les techniciens en explosif</i> -----	8
2. <i>L'aviation des corps policiers (hélicoptère- patrouille et surveillance)</i> -----	9
3. <i>Les aéronefs d'observation des corps policiers (voilure fixe)</i> -----	10
4. <i>Les unités mobiles de terrain (équipe de contrôle de foule)</i> -----	10
5. <i>Les équipes de plongée des corps policiers</i> -----	16
6. <i>Le SWAT- Équipes tactiques</i> -----	17
<i>La GRC au Québec</i> -----	20
1. <i>Unité d'enlèvement d'explosifs / Techniciens en explosifs</i> -----	20
2. <i>Aviation des corps policiers / hélicoptères / patrouille et surveillance</i> -----	20
3. <i>Aéronef d'observation des corps policiers (voilure fixe)</i> -----	20
4. <i>Unité mobile de terrain (équipe de contrôle de foule)</i> -----	20
5. <i>Équipe de plongée des corps policiers</i> -----	21
6. <i>SWAT / Équipes tactiques</i> -----	21
<i>Les escouades canines des corps policiers</i> -----	22
<i>Conclusion</i> -----	24
ANNEXE 1 -----	26
<i>Tableau synthèse</i> -----	26
ANNEXE 2 -----	27
<i>Unités d'enlèvement d'explosifs / Techniciens en explosifs</i> -----	27

## TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

ANNEXE 3 -----	33
<i>Aviation des corps policiers (hélicoptères/patrouille/surveillance)</i> -----	33
ANNEXE 4 -----	37
<i>Aéronef d'observation des corps policiers (voilure fixe)</i> -----	37
ANNEXE 5 -----	40
<i>Unité mobile de terrain (équipe de contrôle de foule)</i> -----	40
ANNEXE 6 -----	46
<i>Équipe de plongée des corps policiers</i> -----	46
ANNEXE 7 -----	54
<i>SWAT / Équipes tactiques</i> -----	54
ANNEXE 8 -----	62
<i>Planification axée sur les capacités</i> -----	62
ANNEXE 9 -----	64
<i>Références documentaires</i> -----	64
ANNEXE 10 -----	66
<i>Définitions</i> -----	66
ANNEXE 11 -----	70
<i>Présentations</i> -----	70

## Remerciements

J'aimerais, par la présente, remercier tous les gens rencontrés dans le cadre de cette étude et sans qui il aurait été difficile de compiler le tout.

- André Aubry, chef d'équipe de plongeurs, Sûreté du Québec
- Michel Bérubé, Coordonnateur Service des Mesures d'urgence, Division C, GRC
- André Besner, Commandant coordonnateur groupes d'intervention, SPVM
- Luc Blouin, Groupe tactique d'intervention, Sûreté du Québec
- Marie-Christine Boulanger, chargée de projets pour l'IRTC
- Yves Brassard, Secteur soutien aux opérations, Service de protection des citoyens, département de police de Laval
- Benoit Carrier, directeur Opérations aériennes, Service aérien gouvernemental, Québec
- Christian Cloutier, Commandant du soutien tactique et spécialisé, SPVM
- Gilles Gosselin, Section du Service de l'Air, GRC
- Pierre Jacques, instructeur des équipes canines, Direction des Mesures d'Urgence, Sûreté du Québec
- Pierre Larente, planification opérationnelle, Service de police de Gatineau
- Serge Lefebvre, Direction de la surveillance du territoire, Service de police, Agglomération de Longueuil
- Fabien Lemieux, pilote Service Aérien gouvernemental
- René Marchand, retraité S.Q. chargé de projets pour le Québec pour l'IRTC
- Alain Paquin, Groupe tactique d'intervention, Sûreté du Québec (pour la ville de Québec)
- Robert Pedneault, soutien spécialisé, Service de police de Sherbrooke
- Daniel Savard, retraité du Service d'incendie de Montréal, chargé de projets pour l'IRTC
- Gregory Stevens, retraité S.Q. chargé de projet sur la cueillette de l'information pour l'IRTC
- Stephen Yergeau, chef d'équipe des techniciens d'explosif, Sûreté du Québec

## Liste des acronymes

<b>CBP :</b>	Capability base planning (Voir PAC)
<b>CBRNE :</b>	Chimique, biologique, radiologique, nucléaire et explosif
<b>C-NIMS :</b>	Canadian- National Incident Management System
<b>CPP :</b>	Collège canadien de la police
<b>CSST :</b>	Commission sur la santé et la Sécurité au Travail
<b>DHS :</b>	Department of Homeland Security
<b>ENPQ :</b>	École Nationale de police du Québec
<b>EPI :</b>	Équipement de protection individuel
<b>FBI :</b>	Federal bureau of investigation
<b>FEMA :</b>	Federal Emergency Management Agency
<b>GRC :</b>	Gendarmerie royale du Canada
<b>GTI :</b>	Groupe tactique d'intervention
<b>IMQ :</b>	Institut Maritime du Québec
<b>LRQ :</b>	Loi refondue du Québec
<b>NIMS :</b>	National Incident Management System
<b>PAC :</b>	Planification axée sur les capacités (Voir CBP)
<b>SAG :</b>	Service aérien gouvernemental
<b>SIJ :</b>	Service d'identité judiciaire
<b>SPVM :</b>	Service de police de la ville de Montréal
<b>SPVQ :</b>	Service de police de la ville de Québec
<b>SQ :</b>	Sûreté du Québec
<b>SWAT :</b>	Special weapon and tactics
<b>TCL :</b>	Target Capabilities List (Tableau des activités ciblées)
<b>VIP :</b>	Very important person.

## Préambule

FEMA (Federal Emergency Management Agency) une agence du US Department of Homeland Security a créé le NIMS (National Incident Management System). Le NIMS est un document qui fournit une approche proactive et systémique pour guider les départements et les agences de tous les paliers de gouvernement, les organisations non-gouvernementales (ONG) et le secteur privé à travailler à prévenir, protéger, répondre, rétablir et mitiger les effets de divers incidents peu importe la cause, l'ampleur, la location ou la complexité de ces incidents, et ainsi réduire les pertes de vie, la destruction des biens et les dommages à l'environnement. Au Canada, on commence à travailler pour voir la possibilité d'implanter un NIMS canadien (C-NIMS) en fonction de nos besoins propres.

À l'intérieur des composantes du NIMS se trouve le Resource Typing (Ressources Typées). Les Ressources Typées permettent de catégoriser par la capacité de réponse, les ressources nécessaires et leurs utilisations lors de différents incidents. Des standards mesurables identifiant les capacités des ressources et les niveaux de performances servent de bases pour créer les catégories. Les utilisateurs des ressources à tous les niveaux utilisent ces standards pour identifier et inventorier ces ressources.

Dans ce cas présent, nous nous arrêterons aux Ressources Typées qui ont été identifiées pour les forces de l'ordre et la sécurité. Dans les Ressources Typées qui nous concernent, les créateurs de ce document ont déterminé qu'il existait quatre possibilités de types différents soit : le type 1, le type 2, le type 3 et le type 4 qui exigent des indicateurs de performance différents. Le type 4 est un minimum exigé, et le type 1 est le maximum demandé.

Il importe de définir quelles sont nos Ressources Typées chez nous au Québec dans le domaine policier et dans le présent rapport, on tiendra compte des niveaux de service policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence. Donc, on tentera de faire un lien ou un parallèle entre les Ressources Typées pour les forces de l'ordre et la sécurité dans le document du NIMS et les niveaux de service policiers pour le Québec. On regardera également en fin de rapport ce qui est disponible au niveau de la GRC au Québec en termes de Ressources Typées.

## La loi sur la Police

L'article 70 de la *Loi sur la police* (LRQ c. P-13.1) stipule qu'un corps de police municipal doit fournir, sur le territoire relevant de sa compétence, les services du niveau qui lui est applicable en fonction de la population à desservir. Donc, le seul critère retenu pour déterminer les niveaux de service policiers est le nombre de gens à desservir pour le corps policier en question. La loi prévoit également à l'article 81 que le gouvernement définit par règlement, pour différentes catégories de municipalités, les services qu'elles doivent fournir, conformément aux niveaux établis par l'article 70.

Le règlement a été adopté suite au décret 695-2008 et porte le nom de : *Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec* doivent fournir selon leur niveau de compétence.

Les différents niveaux de service établis comportent certaines obligations de fournir le service dans quatre domaines policiers particuliers soit ; la Gendarmerie, les Enquêtes, les Mesures d'urgence et les Services de soutien. Il est à noter que chaque niveau est inclusif dans le sens qu'à chaque niveau supérieur les services de chacun des niveaux inférieurs doivent être inclus. Comme par exemple, les services policiers de niveau 2 doivent fournir les services de niveau 1, avec en plus les obligations de service du niveau 2. Également, les services de police de niveau 3 doivent fournir les services de niveau 1 et 2 avec en plus les obligations dévolues au niveau 3, et ainsi de suite.

### *Les niveaux de service*

- Niveau 1 si la population à desservir est de moins de 100 000 habitants
- Niveau 2 si la population à desservir est de 100 000 à 199 999 habitants
- Niveau 3 si la population à desservir est de 200 000 à 499 999 habitants
- Niveau 4 si la population à desservir est de 500 000 à 999 999 habitants
- Niveau 5 si la population à desservir est de 1 000 000 d'habitants ou plus
- La Sûreté du Québec fournit des services de niveau 6

### *La réalité*

- Le niveau 6 correspond donc à la couverture du territoire provincial par la Sûreté du Québec
- Le niveau 5 correspond à la ville de Montréal (SPVM)
- Le niveau 4 correspond à la ville de Québec (SPVQ)
- Le niveau 3 correspond aux villes de Laval, Longueuil et Gatineau

- Le niveau 2 correspond aux villes de Blainville, Châteauguay, Deux-Montagnes, l'Assomption, Lévis, Mascouche, Mirabel, MRC les Collines-de-l'Outaouais, Régie intermunicipale de polices Richelieu/St-Laurent, Régie intermunicipale de Roussillon, Régie intermunicipale de Sainte-Thérèse-de-Blainville, Repentigny, Saguenay, Saint-Eustache, Sherbrooke, Terrebonne et Trois-Rivières.
- Le niveau 1 correspond aux villes de Bromont, Granby, Mont-Tremblant, Régie de police de Memphrémagog, Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord, Rivière-du-Loup, Sainte-Adèle, Sainte-Marie, Saint-Georges, Saint-Jean sur Richelieu, Saint-Jérôme et Thedford-Mines.

## Ressources Typées

*Les six ressources qui seront étudiées sont :*

1. Les unités d'enlèvement d'explosifs et les techniciens en explosif
2. L'aviation des corps policiers (hélicoptère- patrouille et surveillance)
3. Les aéronefs d'observation des corps policiers (voilure fixe)
4. Les unités mobiles de terrain (équipes de contrôle de foule)
5. Les équipes de plongée des corps policiers
6. Le SWAT – Équipes tactiques

### *1. Unités d'enlèvement d'explosifs et les techniciens en explosif*

Pour ce qui est des unités d'enlèvement d'explosifs et des techniciens d'explosifs, en fonction de la Loi de Police et des niveaux de service, seuls les niveaux 5 et 6 se doivent de posséder ces unités d'enlèvement et ces techniciens. On retrouve cette obligation dans le *Règlement* sur niveau de compétence à l'article 6, partie 4 (Services de soutien), alinéa b, qui se lit : désamorçage et manipulation d'explosifs impliquant le recours aux techniciens d'explosifs.

La Sûreté du Québec (niveau 6) possède deux unités d'enlèvement d'explosifs, l'une située à Québec et comprenant 5 techniciens d'explosif et l'autre située à Saint-Hubert et comprenant 6 techniciens. Ces deux unités sont uniquement dédiées à l'enlèvement des explosifs et au travail relatif au CBRNE. Parmi les cinq techniciens à Québec, trois sont également plongeurs policiers.



Le SPVM (niveau 5) possède une unité d'enlèvement d'explosifs de dix techniciens intégrée à même leur unité GTI (Groupe tactique d'intervention). Donc, ces membres font autant des interventions en enlèvement d'explosifs et des interventions en opération SWAT. Ils travaillent également sur les opérations CBRNE.

La Sûreté du Québec et le SPVM se classent dans le Type 1 soit ; la classe la plus élevée dans les catégories, parce qu'ils possèdent le personnel, les équipements et la formation reliés à ce Type.

Il est à noter qu'en vertu de la *Loi de Police*, la Sûreté du Québec doit fournir le support nécessaire lors d'événements impliquant des explosifs aux corps policiers de niveau 1, 2, 3 et 4<sup>1</sup>.

## 2. *L'aviation des corps policiers (hélicoptère- patrouille et surveillance)*

Le service aérien des forces policières (hélicoptère et avion) fait l'objet d'une obligation pour les corps policiers de niveau 5 et 6 afin d'effectuer des interventions hélicoptées tel que décrit dans le Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence à l'article 6, partie 3 (Mesures d'urgence), alinéa a. Cet énoncé n'oblige en rien à posséder des appareils pour effectuer le travail.

Dans les faits, le SPVM (niveau 5) ne possède aucun appareil, mais il se doit d'effectuer des interventions hélicoptées. Il n'est donc pas exclu qu'ils aillent en location pour leurs besoins d'interventions ou qu'ils fassent une demande d'assistance à la Sûreté du Québec ou à la GRC.

La Sûreté du Québec possède 3 hélicoptères, mais ne possède aucun avion en propre. En fait, les appareils de la Sûreté du Québec font partie d'une flotte aérienne appartenant au Gouvernement du Québec et sont gérés au point de vue administratif par le Service aérien gouvernemental qui relève du Ministère des services gouvernementaux. Les avions de ce service peuvent également servir lors de situations d'urgence pour transporter du personnel mais habituellement servent pour du transport médical, du transport des membres du gouvernement ou de l'administration publique. Du point de vue opérationnel, la Sûreté du Québec travaille avec les trois hélicoptères qui lui sont dédiées soit ; un Bell 206-B, un Bell-206LT et un Bell-412.

---

<sup>1</sup> Voir tableaux Annexe 2 p.29

Il arrive que la Sûreté du Québec supplée au manque d'appareil du SPVM en fournissant le support nécessaire, et même la GRC fournit une assistance au SPVM lors d'événements particuliers. Il va sans dire que la Sûreté du Québec fournit également le support aux corps policiers de niveau 1, 2, 3 et 4 avec son service aérien.

La Sûreté du Québec (niveau 6) se classe dans le Type 1, soit la classe la plus élevée, compte-tenu des capacités d'opérations. Le SPVM ne fait pas partie d'aucune classification n'ayant pas d'appareil en propre<sup>2</sup>.

### 3. *Les aéronefs d'observation des corps policiers (voilure fixe)*

Tel qu'expliqué plus haut, aucun service de police québécois ne possède d'avions à ailes fixes. La GRC basée au Québec possède cependant un avion de type Pilatus, et un avion de type Cessna. Le Pilatus ne sert qu'au transport de personnes, alors que le Cessna sert pour des besoins opérationnels dans les mandats fédéraux de la GRC au Québec.

Cependant pour des besoins spécifiques et dans des cas extrêmement rares il peut arriver que la Sûreté du Québec fasse appel au Service aérien gouvernemental pour utiliser des avions de type Challenger, Dash ou même CL-215 (avion-citerne).

Il n'est donc pas approprié de classer les corps policiers du Québec dans un Type donné, en regard avec cet élément<sup>3</sup>.

### 4. *Les unités mobiles de terrain (équipe de contrôle de foule)*

Les forces mobiles des corps policiers (équipes de contrôle de foule) se doivent d'être présentes dans tous les corps policiers et ce, à partir du niveau 1. Cependant, le service à donner varie en fonction de la menace présente lors des événements.

Ainsi, un service de police de niveau 1 se doit d'intervenir dans un contrôle de foule pacifique tel que défini dans le *Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec* doivent fournir selon leur niveau de compétence à l'article 2, partie 3 (Mesures d'urgence), alinéa a.

Un service de police de niveau 2 ou 3 se doit d'intervenir dans un contrôle de foule avec risque d'agitation tel que défini dans le *Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec* doivent fournir selon leur niveau de compétence à l'article 3, partie 2 (Mesures d'urgence), alinéa a.

---

<sup>2</sup> Voir tableaux Annexe 3 p.35

<sup>3</sup> Voir tableaux Annexe 4 p.39

De même, un service de police de niveau 4 se doit d'intervenir dans un contrôle de foule avec risque élevé d'agitation, de débordement et d'émeute, en partenariat avec la Sûreté du Québec tel que défini dans le *Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec* doivent fournir selon leur niveau de compétence à l'article 5, partie 2 (Mesures d'urgence), alinéa a.

Le service de police de niveau 5 intervient dans un contrôle de foule avec risque élevé d'agitation, de débordement et d'émeute, mais de façon autonome. Il n'a pas l'obligation de partenariat avec la Sûreté du Québec. Ceci se retrouve dans le *Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec* doivent fournir selon leur niveau de compétence à l'article 6, partie 3 (Mesures d'urgence), alinéa b.

Enfin, le niveau 6 (Sûreté du Québec) a une obligation de coordination du rétablissement et du maintien de l'ordre lors de situation d'urgence ou de désordre social d'envergure provinciale tel que défini dans le *Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec* doivent fournir selon leur niveau de compétence à l'article 7, partie 2 (Mesures d'urgence) alinéa a. Il se doit également de maintenir une unité d'urgence permanente définie à l'article 7, partie 3 (Services de soutien), alinéa l.

Il importe par contre de préciser qu'aucune définition de ces exigences n'a été donnée par le législateur. Ainsi, qu'est-ce qu'un contrôle de foule pacifique ? , qu'est-ce qu'un contrôle de foule avec risque d'agitation ? , et qu'est-ce qu'un contrôle de foule avec risque élevé d'agitation, de débordement et d'émeute ? Il s'agit donc d'une question d'interprétation par les différents corps policiers.

### ***En résumé :***

Niveau 1 :	Contrôle de foule pacifique
Niveau 2 et 3 :	Contrôle de foule avec risque d'agitation
Niveau 4 :	Contrôle de foule avec risque élevé d'agitation, de débordement et d'émeute en partenariat avec la SQ
Niveau 5 :	Contrôle de foule avec risque élevé d'agitation, de débordement et d'émeute
Niveau 6 :	Coordination du rétablissement et du maintien de l'ordre lors de situation d'urgence ou de désordre social d'envergure provinciale

Il est très difficile de classer les corps policiers du Québec dans les Types appropriés, dû au fait que nos façons de travailler diffèrent beaucoup par rapport aux USA, tant au point de vue du nombre de membres nécessaires pour effectuer du contrôle de foule, que des équipements utilisés et de la formation.

Cependant, on peut dire de façon générale que la Sûreté du Québec (niveau 6) le SPVM (niveau 5) et le SPVQ (niveau 4) sont ceux qui se rapprochent le plus du Type 1, le nombre de membres variant d'un corps de police à un autre. D'un autre côté la Sûreté du Québec se doit de maintenir une unité d'urgence permanente tel que défini dans le Règlement, et cette unité d'urgence possède plusieurs mandats, dont le contrôle de foule.

Quant aux services de police de Gatineau, Laval, Longueuil, Sherbrooke, ils s'apparentent plus au Type 3, encore là, dû au nombre de membres composant ces équipes, de l'équipement utilisé et de la formation reçue.

En regard de la *Loi sur les niveaux de service*, tous les corps policiers du Québec se doivent d'intervenir lors d'événements impliquant un contrôle de foule. Cependant, les corps policiers de niveau 1 doivent intervenir dans un contrôle de foule pacifique. Bien que la définition d'un tel contrôle de foule ne soit pas écrite dans le règlement, on peut présumer qu'un contrôle de foule pacifique s'apparente beaucoup plus à un service d'ordre avec des policiers en uniforme standard. Ces corps de police de niveau 1 possèdent un équipement rudimentaire lorsque disponible tel des casques, des bâtons 36 pouces et du poivre de Cayenne en contenant individuel. Ils n'ont pas de personnel attitré spécifiquement à cette tâche et ils n'ont pas de formation structurée.

Pour se faire une idée plus juste, examinons le personnel utilisé dans chacun des corps policiers cités plus haut.

## **SHERBROOKE**

Des corps policiers identifiés au niveau 2, seule la ville de Sherbrooke possède le personnel et les équipements pour faire un contrôle de foule avec risque d'agitation. Au niveau du personnel, l'équipe comprend : deux lieutenants, quatre ou cinq sergents, trois sections de dix agents (30). Ils utilisent également quatre ou cinq membres de leur équipe SWAT comme couverture avec les armes à l'épaule, les irritants chimiques avec propulseur et tout autre équipement requis. Ils utilisent le bâton connu sous le nom de PR-24 au lieu du bâton de 36 pouces. Je dirais que Sherbrooke s'apparente au Type 2 pour ce qui est du personnel, mais au Type 3 pour l'équipement. En fait, il s'agit plus d'un mélange des deux Types, n'ayant pas toutes les caractéristiques exigées dans l'un ou l'autre des Types, comme par exemple la capacité d'intervention en milieu CBRN.

La formation se donne par la SQ via le Service d'urgence Ouest (unité de contrôle de foule permanente à la SQ) une fois par année avec entraînement conjoint sous forme de suivi de formation.

## **GATINEAU, LONGUEUIL, LAVAL**

Des corps policiers identifiés au niveau 3, Gatineau et Longueuil possèdent le personnel et les équipements pour répondre aux événements tel que mentionné dans le Règlement sur les niveaux de service soit : contrôle de foule avec risque d'agitation. Laval est en voie de créer une telle unité mais pour l'instant n'en possède pas et fait appel à la SQ lorsque nécessaire.

Analysons les effectifs et les équipements de chacun de ces corps policiers pour tenter de leur attribuer un Type donné.

### **GATINEAU**

Les effectifs se composent de deux lieutenants, trois sergents et trois sections de dix agents (30), deux équipes de trois membres pour les arrestations, un sergent superviseur, deux membres Service d'identité judiciaire (SIJ), trois préposés aux irritants chimiques et deux membres pour la logistique. Ils possèdent les équipements nécessaires pour faire le travail et ils utilisent les irritants chimiques.

La formation de cette équipe est assurée par la SQ via le Service d'urgence ouest. De plus ils font un entraînement conjoint avec l'unité d'urgence auxiliaire de l'Outaouais une fois par année et ont trois entraînements à l'interne par année.

Un peu comme Sherbrooke au niveau du personnel, Gatineau se rapproche du Type 2 pour ce qui est du personnel attiré à cette fonction mais pour le reste, on doit les classer dans le Type 3 en fonction de leurs équipements et du fait qu'ils n'ont pas la capacité d'intervention en milieu CBRN.

### **LONGUEUIL**

Les effectifs se composent de trois capitaines, sept sergents, 46 agents, de façon à former trois sections. Ils ont une équipe d'arrestation de trois personnes, et le transport des détenus est effectué par une autre unité. Ils n'utilisent pas les irritants chimiques, seul le poivre de Cayenne individuel est autorisé. Ils possèdent la plupart des équipements nécessaires au Type 3.

La formation se donne à l'École Nationale de Police du Québec (ENPQ) pour les officiers et les sergents. Les agents reçoivent une formation à l'interne. Tous les membres ont quatre jours de formation par année soit; environ un à tous les trois mois. Comme Sherbrooke et Gatineau, ils ont en commun le nombre de personnel pour être du Type 2, mais cependant au niveau des équipements et n'ayant pas la capacité d'intervention en milieu CBRN, on doit les classer dans le Type 3.

## QUÉBEC

Le niveau de service 4 est représenté par le Service de police de la ville de Québec (SPVQ).

Les effectifs qui composent l'unité de contrôle de foule sont : un capitaine, deux lieutenants, cinq sergents, 75 agents, dix membres de l'équipe d'arrestation, six enquêteurs. Ils possèdent et utilisent les mêmes équipements que la SQ. Ils sont équipés également de vêtements de protection CBRN.

Au niveau de la formation, ils ont quatre séances pratiques par année à l'interne et une séance pratique annuelle conjointe avec la SQ.

Il est bon de rappeler ici que le législateur a créé l'obligation pour le SPVQ d'effectuer le contrôle de foule avec risque élevé d'agitation, de débordement et d'émeute *en partenariat avec la SQ*.

Je crois qu'il est de mise de classer le SPVQ dans le Type 2. La raison pour laquelle il n'est pas de Type 1 est qu'il est apte à gérer de grandes foules, mais pas nécessairement d'opérations à grande échelle, où à ce moment il doit avoir l'assistance de la SQ pour gérer ces opérations en partenariat.

## MONTRÉAL

Le niveau de service 5 est représenté par le SPVM (Service de police de la ville de Montréal).

Les effectifs sont composés de 1 Field Commander principal, 4 Field Commander, 4 pelotons de sergents et d'agents au nombre de 22 à 30 par peloton. Ils ont tout l'équipement requis pour être de Type 1 et ont la capacité d'intervenir en milieu CBRN avec les vêtements appropriés.

Ils sont également capables de gérer des opérations à grande échelle. Ils possèdent en plus, ce qui n'est pas inclus dans aucun Type du Resource Typing, une équipe spécialisée en intervention outillée. Cette équipe est entraînée pour désincarcérer des personnes qui s'enchaînent lors de manifestation soit sous forme de « sleeping dragon » ou autre.

## SÛRETÉ DU QUÉBEC

Seule la Sûreté du Québec, de par le *Règlement sur les niveaux de service* se doit de garder une unité d'urgence permanente. Cette unité d'urgence se divise en deux.

Un groupe est basé à Québec et couvre l'Est de la province, et un deuxième groupe est basé à Saint-Hubert et couvre l'Ouest.

Les effectifs se composent à Québec de deux pelotons comprenant 25 agents, trois sergents, un lieutenant chacun. À Saint-Hubert, les effectifs comprennent deux pelotons de 40 agents, trois sergents et un lieutenant chacun. L'effectif global est donc de 146 membres.

Le mandat de cette unité consiste à faire du contrôle de foule, de la recherche et sauvetage et tout autre travail relié aux Mesures d'Urgence.

Ils ont tout l'équipement nécessaire pour exécuter le travail tel que requis dans le Type 1 du Resource Typing et sont aptes à travailler en milieu CBRN. J'ajouterais qu'ils surpassent les exigences du Type 1 de par le nombre d'effectifs.

Un autre élément digne de mention en ce qui concerne la SQ est qu'il existe 19 pelotons d'intervention en contrôle de foule disséminés dans toute la province de Québec. Ces pelotons sont désignés sous l'appellation de peloton d'urgence auxiliaire et ils interviennent lors d'événement de grand envergure et au besoin seulement. La SQ est divisée en dix districts répartis sur tout le territoire du Québec sous forme de divisions administratives. Chacun de ces districts possède au minimum dans ses rangs un peloton d'urgence auxiliaire et les gros districts comme Montréal, Québec, Montérégie ont jusqu'à trois pelotons d'urgence auxiliaires. Les effectifs qui composent ces pelotons comprennent deux lieutenants, trois sergents et 30 agents par peloton. Lors d'événements de grande envergure, on peut dire que la SQ dispose de 665 membres auxiliaires pour soutenir les 146 membres de l'unité d'urgence permanente. Tous ces pelotons ont les équipements nécessaires pour effectuer le travail requis, sauf que les urgences auxiliaires ne peuvent pas travailler en milieu CBRN, n'ayant pas les vêtements de protection appropriés.

Au niveau de la formation, l'unité d'urgence permanente sont en mode de formation continue, dans ce sens qu'ils font de la formation à tous les mois, pour garder la mise à jour et intégrer les nouveaux-venus. De plus, une à deux simulations sont organisées annuellement. Les urgences auxiliaires ont été formées durant une semaine en préparation pour le Sommet des Amériques en avril 2001. Depuis ce temps, une mise à jour annuelle de deux jours pour chacun des pelotons est effectuée et des pratiques conjointes avec les corps policiers municipaux sont également à l'horaire.

### *Ce qu'il faut retenir :*

Il est difficile de catégoriser les corps policiers au Québec en référence avec le Resource Typing du NIMS pour le contrôle de foule. Bien que le Règlement sur les niveaux de service exige des corps policiers qu'ils doivent se doter de personnel pour gérer les foules, il n'existe aucune définition des tâches exigées dans ce Règlement. Je crois que le Québec a des particularités sur le Resource Typing qui ne cadrent pas exactement aux exigences de chacun des Type dans le document du NIMS. Il y aurait donc lieu, advenant la création d'un Resource Typing canadien, de modifier les fiches en fonction de ce qui existe actuellement chez nous pour refléter la réalité.

De plus, au niveau de la formation, il n'existe actuellement aucun standard national connu. À l'ENPQ, on forme les recrues en contrôle de foule et il existe une formation de chefs de peloton, donc on bénéficie d'une certaine uniformité dans tous les corps policiers. Une table de concertation a été formée ces dernières années regroupant les principaux corps policiers pour adapter les termes utilisés lors de contrôle de foule et en venir à une certaine uniformité. Une entente est intervenue en mai 2008 et depuis ce temps la formation se donne à l'ENPQ de façon uniforme pour tous. Il n'empêche pas que tous les corps policiers n'utilisent pas tous le même équipement et que la formation finale se donne à l'interne dans chacun des corps policiers<sup>4</sup>.

## 5. Les équipes de plongée des corps policiers

Pour les équipes de plongeurs des corps policiers, encore là, seuls les niveaux de service 5 et 6 se doivent d'en posséder en vertu du *Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec* doivent fournir selon leur niveau de compétence. On retrouve cette obligation à l'article 6, partie 4 (Services de soutien), alinéa a qui se lit : plongée sous-marine.

Le SPVM (niveau 5) possède une unité de dix plongeurs intégrée à même leur unité GTI (Groupe tactique d'intervention). Donc, ces membres font autant des interventions en plongée policière et des interventions en opérations SWAT.

La Sûreté du Québec (niveau 6) possède deux unités de plongeurs, l'une située à Québec et composée de trois plongeurs, et l'autre située à Saint-Hubert et composée aussi de trois plongeurs. Ces deux unités sont dédiées uniquement à la plongée policière, et sont parmi les rares en Amérique du Nord à ne faire que cette activité policière en permanence. De plus, à Québec tel que mentionné plus haut dans le document, 3 des 5 techniciens d'explosifs sont également certifiés plongeurs pour intervenir en milieu sous-marin lors d'événements impliquant des explosifs. La SQ dispose également de plongeurs réservistes à l'intérieur d'autres unités.

La Sûreté du Québec et le SPVM se classent dans le Type 1 soit ; la classe la plus élevée dans les catégories, parce qu'ils possèdent le personnel, les équipements et la formation reliés à ce Type.

On notera aussi qu'en vertu de la Loi de Police, la SQ doit fournir le support nécessaire lors d'événements nécessitant des plongeurs aux corps policiers de niveau 1, 2, 3 et 4. De plus, tous les plongeurs policiers au Québec sont encadrés par un *Règlement sur la santé et sécurité du travail*. La *Commission sur la Santé et la Sécurité au Travail* (CSST) impose certaines conditions quant au nombre de plongeurs requis selon la profondeur et l'environnement, les équipements à utiliser etc. (voir les commentaires sur le tableau relatif aux plongeurs)<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> Voir tableaux Annexe 5 p.42

<sup>5</sup> Voir tableaux Annexe 6 p.48



## 6. *Le SWAT- Équipes tactiques*

Enfin les dernières ressources typées analysées concernent les équipes SWAT ou équipes tactiques. Le premier niveau de service qui doit fournir ces équipes est le niveau 3. Les responsabilités sont cependant différentes selon le niveau de service au fur et à mesure de la progression des niveaux.

Malgré cet énoncé, Sherbrooke qui est de niveau 2 possède un groupe d'intervention comprenant 12 membres temporaires, qui ne sont pas assignés à plein temps sur ce travail. Ils font sensiblement les mêmes tâches que les corps policiers de niveau 3. Cependant, tout dernièrement, le gouvernement leur a refusé une dérogation pour devenir un groupe tactique d'intervention de niveau 4.

Ainsi, pour le niveau 3, il est demandé de faire des interventions impliquant une personne barricadée et armée sans coup de feu et sans otage. Ceci se trouve dans le *Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec* doivent fournir selon leur niveau de compétence à l'article 4, partie 2 (Mesures d'urgence), alinéa a. On retrouve également l'obligation de créer un groupe d'intervention sans mentionner le mot tactique et d'effectuer des interventions à risque modéré. Cette définition se trouve dans le *Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec* doivent fournir selon leur niveau de compétence à l'article 4, partie 3 (Services de soutien), alinéa f et g. Il arrive que cette unité s'appelle : équipe d'endiguement.

Le niveau 4, lui, se distingue par l'obligation de faire des interventions impliquant une personne barricadée et armée avec coup de feu, tel que défini dans le *Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec* doivent fournir selon leur niveau de compétence à l'article 5, partie 2 (Mesures d'urgence), alinéa b. Plus loin dans le même article 5 on donne l'obligation de réaliser des interventions à risque élevé et de former un groupe tactique d'intervention. Ceci se retrouve dans le *Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec* doivent fournir selon leur niveau de compétence à l'article 5, partie 3 (Services de soutien), alinéa b et c.

Pour le niveau 5, en plus des obligations dévolues au niveau 4, on demande de faire des interventions lors d'une prise d'otage ou impliquant un tireur actif tel que défini dans le *Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec* doivent fournir selon leur niveau de compétence à l'article 6, partie 3 (Mesures d'urgence), alinéa c.

Le niveau 6 est identique au niveau 5 en ce qui concerne le SWAT.

### *En résumé :*

- Niveau 1 et 2 : Aucune obligation de service (Sherbrooke est l'exception)
- Niveau 3 : Intervention impliquant une personne barricadée et armée sans coup de feu (Groupe d'intervention / Intervention à risque modéré)
- Niveau 4 : Intervention impliquant une personne barricadée et armée avec coup de feu (Groupe tactique d'intervention / Intervention à risque élevé)
- Niveau 5 et 6 : Intervention lors d'une prise d'otage ou impliquant un tireur actif

De façon générale, on peut dire que la SQ (niveau 6), le SPVM (niveau 5) et le SPVQ (niveau 4) s'apparente au Type 1 dans la grille des Typed Resource en ce qui concerne les équipes et les membres qui les composent. Quant aux trois villes de niveau 3 (Laval, Longueuil et Gatineau), elles s'apparentent au Type 3 dans la grille. C'est très compréhensible dû au fait que le Règlement sur les niveaux de service en demande moins aux corps policiers de niveau 3.

Ainsi, la SQ dispose de 32 policiers pour les opérations SWAT réparties ainsi : un officier à Montréal en charge de trois équipes de six membres chacune incluant un chef d'équipe, pour couvrir l'Ouest de la province et un officier à Québec en charge de deux équipes de six membres chacune incluant un chef d'équipe pour couvrir l'Est de la province.

Le groupe tactique d'intervention du SPVM regroupe 28 membres répartis ainsi : un officier, quatre équipes de six membres chacune incluant un chef d'équipe, et trois membres assignés au module formation et contrôle de qualité.

Le groupe tactique d'intervention du SPVQ regroupe 14 membres répartis ainsi : deux officiers et deux équipes de six membres incluant un chef d'équipe.

Le groupe d'intervention de Gatineau est composé de deux officiers et 13 membres répartis en deux équipes. Le groupe d'intervention de Laval est composé de deux officiers, un lieutenant et 12 membres répartis en deux équipes de six membres. Le groupe d'intervention de Longueuil est composé de un officier et 12 membres répartis en deux équipes de six. Le groupe d'intervention de Sherbrooke est composé de 12 membres au total qui ne sont pas permanents, mais assigné à d'autres tâches en temps normal.

Pour ce qui est des équipements, encore là, la SQ, le SPVM et le SPVQ possèdent de l'équipement pour les inclure dans le Type 1, mais pas entièrement, car au niveau des vêtements de protection contre les agents chimiques, au niveau des équipements d'insertion, ils se classent plutôt dans le Type 2. Également Laval, Longueuil, Gatineau et Sherbrooke oscillent entre le Type 2 et le Type 3, et parfois même le Type 4 alors qu'ils ne possèdent aucunement certains des équipements requis pour faire partie de ces types plus performants.

La troisième composante analysée traite des capacités tactiques spéciales. La SQ et le SPVM se classent dans le Type 1 pour la majorité des capacités. Ce n'est qu'au niveau maritime, médical et insertion qu'ils n'y figurent pas. Quant aux autres corps policiers, ils se classent dans le Type 4 n'ayant pas les capacités nécessaires pour faire mieux. Un ajout important pour la SQ est leur capacité à faire des opérations par voie aérienne. En effet, les membres sont formés pour faire du parachutisme et ils pourraient être largués dans des endroits autrement inatteignables pour effectuer des opérations SWAT.

Au niveau de la formation, les corps policiers ont tendance à se former à l'interne puisqu'il n'existe aucun standard national à cet effet et que l'ENPQ ne diffuse pas pour l'instant cette formation. L'ENPQ diffuse une formation sur l'endiguement et les perquisitions à risque modéré, mais ne forme pas sur l'intervention tactique comme telle.

Ainsi, la SQ donne la formation à l'interne pour les recrues et dispose d'un plan de formation et d'entraînement continu tout au long de l'année. Ils vont chercher de l'expertise auprès des corps policiers américains à l'occasion.

Le SPVM est également formé à l'interne et dispose aussi d'un programme de formation et d'entraînement continu.

Le SPVQ reçoit une formation de base à l'ENPQ puis se spécialise avec le FBI, la GRC et la SQ. Encore là, le gros de la formation se fait à l'interne ou avec des partenaires.

À Laval, les débuts de formation du GTI se sont faits avec la SQ. Ils sont allés à l'ENPQ pour l'emploi de la force et l'endiguement, mais les entrées dynamiques et tactiques ont été données par la SQ. Longueuil également a été formé par la SQ et a suivi une formation d'endiguement à l'ENPQ.

Donc, on peut voir qu'il est difficile de classer de façon catégorique les corps policiers sous un Type ou un autre à cause des disparités sur l'équipement et les capacités tactiques spéciales. Cependant, il faut garder à l'esprit que selon les tâches qui leur sont assignées par le *Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec* doivent fournir selon leur niveau de compétence, chacun des corps policiers possédant un groupe d'intervention ou un groupe tactique d'intervention, s'acquittent bien du travail à faire. Il est très difficile de se comparer au Typed Ressource américain et je crois qu'il faudrait bâtir une nouvelle grille au niveau canadien avec nos particularités distinctes. Bien sûr, ici, on ne parle que de la province de Québec, mais il serait intéressant de voir ce qui se fait ailleurs au pays<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Voir tableaux Annexe 7 p.56

## La GRC au Québec

Je ne peux passer sous silence la présence de la GRC au Québec, où elle agit et intervient dans ses mandats fédéraux. La GRC n'est pas régit par la *Loi de Police du Québec* au Québec ni par les règlements qui s'y rattachent. Donc, ils n'ont pas à se soumettre aux niveaux de service exigés des corps policiers, cependant, ils deviennent une ressource potentiellement disponible lors de situations d'urgence.

### 1. *Unité d'enlèvement d'explosifs / Techniciens en explosifs*

Les effectifs se composent de 4 membres basés à Montréal. Cependant tout l'équipement se retrouve à Ottawa. Ces membres ont été formés au *Collège Canadien de la Police* pour le cours de base de niveau 2. Ils effectuent du travail lors de la visite de VIP, effectuent des fouilles sécuritaires et utilisent le détecteur de métal.

### 2. *Aviation des corps policiers / hélicoptères / patrouille et surveillance*

### 3. *Aéronef d'observation des corps policiers (voilure fixe)*

La GRC présente au Québec est basée à l'aéroport de Saint-Hubert avec leur service aérien. Elle possède trois appareils ici au Québec dont un hélicoptère AS-350-B3 Astar, un avion Pilatus pour le transport de passagers et un avion Cessna 210. Ils ont sept pilotes au total et trois personnes s'occupent de l'entretien des appareils. Ils voyagent toujours avec un observateur policier à bord, et ils travaillent sur leurs mandats fédéraux. Ils se classent dans le Type 1 pour ce qui est des appareils proprement dit, des équipements, du personnel et de la formation. Il arrive que la GRC prête ses appareils en assistance aux corps policiers québécois. La GRC possède une flotte de 37 appareils dans tout le Canada.

### 4. *Unité mobile de terrain (équipe de contrôle de foule)*

La GRC dans la province de Québec est appelée Division C, et ils ont une troupe de contrôle de foule composée de : un inspecteur, un sergent d'État-major, quatre chefs de sections de peloton, un chef de section gaz (irritants chimiques), un chef de section équipe d'arrestation, un chef Médic, 32 membres de section, dix préposés aux irritants chimiques, quatre membres d'arme d'impact, 12 membres d'équipe d'arrestation, six membres paramédic, un scribe, deux maîtres-chiens avec les chiens à l'occasion, quatre membres du Groupe tactique d'intervention et dix réservistes pour un total d'environ 90 personnes. Ils ont de la formation une semaine à tous les ans, et possèdent les équipements requis pour être de Type 1 selon la grille, sauf pour ce qui est d'intervenir en milieu CBRN, n'ayant pas les vêtements de protection requis.

La troupe travaille lors de visite de VIP, lors de réunions de type G-7, G-8, G-20 réunissant des membres du gouvernement fédéral et membres de gouvernements étrangers, pour faire de la protection de sites. Lors d'événements majeurs, ils peuvent faire appel aux autres divisions réparties dans tout le Canada.

## 5. *Équipe de plongée des corps policiers*

La GRC a une équipe de plongée composée de quatre personnes. Il s'agit de membres appartenant aux enquêtes et au Groupe d'intervention, donc, ils ne font pas ce travail à plein temps. Ils ont toutes les caractéristiques pour être du Type 1 sauf en ce qui concerne le véhicule télécommandé. Ils travaillent à l'occasion avec le SPVM et la Défense Nationale.

## 6. *SWAT / Équipes tactiques*

Il y a huit membres à temps plein et six membres temporaires sur le Groupe tactique d'intervention de la GRC à Montréal. Il est difficile de leur assigner un Type particulier car au niveau des équipements, ils en possèdent dans trois catégories. Par exemple, ils n'ont pas d'appareils de respiration autonome, pas de vêtements de protection CBRN, le robot ainsi que le véhicule blindé se trouve à Ottawa. Ils ont cependant les capacités tactiques spéciales pour être du Type 1.

Ils interviennent lors de visite VIP, font des escortes et protection de témoins, assistent lors de perquisition dynamique et peuvent faire de l'arraisonnement maritime.

## Les escouades canines des corps policiers

Les escouades canines des corps policiers ne sont pas incluses dans les Types Ressources du NIMS, au niveau des ressources policières. Cependant, on retrouve les escouades canines dans le domaine de la recherche et du sauvetage au niveau des organismes civils. Un exemple d'un tel organisme civil qui existe au Québec est l'*Association québécoise des bénévoles en recherche et sauvetage (AQBR)* qui utilise des escouades canines lorsqu'ils prêtent assistance aux corps policiers dans le cas d'une recherche ou d'un sauvetage.

J'ai quand même tenu à rencontrer le responsable de la formation de l'escouade canine de la Sûreté du Québec pour voir où son équipe se situait par rapport au volet recherche et sauvetage du document NIMS.

L'escouade canine de la Sûreté du Québec n'est pas formée pour travailler sur des sites d'avalanche, mais on pense le faire dans les prochaines années. Pour ce qui est des recherches suite à un désastre, les chiens peuvent effectuer du « building search » mais les équipes ne sont pas formées, ni équipées pour faire des recherches en cas d'effondrement.

Les chiens de la Sûreté du Québec ne sont pas formés pour la recherche d'odeur de cadavre sur terre (restes humains, ossements, etc.) comme les chiens de l'OPP le sont, mais ils peuvent faire la recherche de corps complet lors de pendaison, brûlure, ou présence dans des véhicules.

Lors de recherche sur l'eau, ils peuvent faire certaines recherches à partir du bord de l'eau soit en eaux calmes ou en eaux agitées. Mais ils ne font pas la détection de cadavre à bord d'embarcation. Ils travaillent à l'occasion avec la patrouille nautique, mais n'en font pas une spécialité.

Ils sont capables de rechercher l'odeur humaine en milieu sauvage et selon les conditions atmosphériques et sont autonomes pour une période de 72 heures et plus sur de vastes étendues. Les chiens de la SQ peuvent également faire de la discrimination d'odeurs humaines et peuvent travailler lorsque la contamination humaine ou autre existe.

De plus, ils font régulièrement du pistage et de la poursuite pour retrouver des fugitifs, des personnes disparues ou des criminels et ce en milieu sauvage. Les maîtres-chiens ont la formation requise pour survivre dans des endroits isolés, sont formés pour donner les premiers soins aux humains et aux chiens et sont autonomes pour une bonne période de temps. Ils peuvent suivre une piste âgée de 4 à 12 heures (trouvant que plus de 24 heures est irréaliste) sur une grande distance, malgré la contamination environnante.

Toutes ces actions sont posées par toutes les équipes canines de la Sûreté du Québec, et ce, en plus du travail plus spécialisé concernant les stupéfiants et les explosifs. En effet, les chiens utilisés à la SQ sont formés en deux catégories. La première catégorie comprend les chiens formés pour détecter des stupéfiants sous toutes ses formes, et une autre catégorie comprend les chiens formés pour détecter des explosifs.

Cependant, les deux catégories font du pistage et de la poursuite pour la recherche de personnes en fuite ou disparues. Une seule exception, un chien Labrador est utilisé à Québec pour la détection d'explosifs uniquement, et il ne fait pas de pistage. Il y a huit maîtres-chiens à la SQ, cinq à Saint-Hubert et trois à Québec, et il y a neuf chiens.

Dans le *Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec* doivent fournir selon leur niveau de compétence, à l'article 4, partie 3 (Services de soutien), alinéa e, il est spécifié qu'à partir du niveau 3, les corps policiers doivent fournir une équipe cynophile en matière de drogue, protection et pistage. Et ce n'est qu'au niveau 5 (SPVM) qu'on doit fournir une équipe cynophile en matière d'explosifs.

Je sais qu'actuellement le SPVM, SPVQ, Laval et Gatineau ont des escouades canines, mais que Longueuil n'en a pas encore, mais le but de l'exercice présent n'est pas d'outrepasser les spécialités identifiées dans le Ressource Type du NIMS en ce qui concerne les corps policiers, donc on s'en tiendra uniquement à ce bref commentaire.

Enfin, peut-être un dernier point, est le fait que dans les Ressources Typées du NIMS au niveau des Services policiers, les équipes canines ne font pas partie des éléments analysés, et ne sont pas considérées. Je pense qu'il y a là une lacune qu'il faudrait corriger au niveau canadien. Les équipes canines des corps policiers servent à de multiples reprises sur différentes opérations et devraient faire partie, selon moi, des objectifs visés par le NIMS.

En effet, les équipes canines sont appelées à travailler souvent avec les techniciens en explosifs pour la détection des explosifs. Ils travaillent également lors de recherche et sauvetage en pistage pour retrouver des personnes disparues ou égarées, et si la piste mène près d'un cours d'eau, l'équipe de plongée des corps policiers est alors appelée en renfort. Également, plusieurs corps policiers utilisent les équipes canines lors de contrôle de foule, et ils peuvent également être utilisés par les équipes SWAT pour assister lors de la poursuite d'un criminel.

Je crois qu'il serait intéressant de développer des Ressources Typées au niveau des équipes canines et d'y inclure toutes les activités, les équipements utilisés et la formation engendrées par ces équipes. Je fais ici référence aux équipes canines de la SQ, du SPVM, du SPVQ, de Gatineau et de Laval, ainsi que de la GRC au niveau national.

En outre, l'Agence des services frontaliers du Canada possède des équipes canines assignées à la détection des stupéfiants et des explosifs en vertu de la loi qui les encadrent. De plus, le *Service Correctionnel canadien* (prisons fédérales) a également des équipes canines qui travaillent à l'intérieur du milieu carcéral pour la détection de stupéfiants.

Étant donné que les Ressources Typées font mention des corps policiers et de la sécurité, il ne faudrait pas oublier les équipes canines de l'*Aéroport de Montréal* (ADM) qui effectuent un travail de détection sur les explosifs dans le cadre de la *Loi et des Règlements de Transport Canada*.

## Conclusion

Que peut-on tirer comme conclusion à la suite de cette étude ? Une des premières choses qu'on réalise, c'est qu'il n'existe pas au Québec un Type 1, 2, 3, ou 4 parfait en fonction du document Typed Resource (Law enforcement and Security ressources) faisant parti du NIMS dans aucun corps policier québécois. On a un mélange de plusieurs Types donnés, mais ils ne sont jamais à l'état pur. Par exemple, il n'y a pas de Type 1 complet tel que requis dans le document Typed Resource Definitions au niveau des unités d'enlèvement d'explosifs / techniciens en explosifs, puisque ni la SQ ni le SPVM ont la capacité de transmettre des données en temps réel.

Au niveau de l'aviation des corps policiers / hélicoptères / patrouilles et surveillance, la SQ est la seule au niveau des corps policiers québécois (excluant la GRC évidemment) à posséder des hélicoptères. Elle se classe cependant carrément dans le Type 1, à cause de ses appareils, son équipement et son personnel. Quant aux aéronefs d'observation des corps policiers à voilure fixe, ils n'existent tout simplement pas au niveau d'aucun corps policier québécois.

Pour ce qui est des unités mobiles de terrain que nous appellerons équipe de contrôle de foule, encore ici, les corps policiers au Québec sont un mélange de plusieurs Types en ce qui concerne le document du NIMS. Bien sûr, la SQ, le SPVM sont du Type 1 mais pas de façon absolue puisque les effectifs qui composent ces équipes ne rencontrent pas les normes du document NIMS, entre autres, au sujet du nombre de personnel requis. La même chose pour SPVQ, Longueuil, Gatineau, Sherbrooke qui ne sont pas dans un Type donné à l'état pur. La longue liste de commentaires qui se rapportent à cet élément dans les tableaux (voir Annexes) le démontre assez facilement.

Les équipes de plongée des corps policiers ne font pas exception à la règle. La SQ se classe dans le Type 1 pour tous les éléments sauf le remplissage des compresseurs d'air, alors que le SPVM se classe dans le Type 1 pour certaines composantes et dans le Type 2 pour d'autres. Donc encore là, pas de Type pur pour personne.

Je dirais que pour ce qui est des équipes SWAT / Équipes tactiques, tous les corps policiers au Québec qui se doivent de fournir de telles équipes sont un mélange assez hybrides de plusieurs Types. Dans chacun des groupes, il manque suffisamment de composantes pour être incapable de les regrouper dans un Type donné à l'état pur.

Cependant, si on s'en tient au parallèle que l'on désirait faire au début de cette étude, on peut dire qu'il est fort possible d'utiliser les niveaux de service existant dans la Loi de Police pour créer nos propres tableaux et établir qui pourrait faire partie des différents Types donnés selon les corps policiers représentés. Le fait d'utiliser le nombre total de population à desservir pour donner des obligations et devoirs aux corps policiers du Québec en termes de niveaux de service pourrait être une piste de départ pour créer quelque chose de semblable à ce qui se fait aux USA, mais à saveur locale.



Je crois sincèrement qu'advenant la création d'un C-NIMS (NIMS canadien), au niveau du Resource Typing, il faudrait tenir compte des particularités propres au Canada en ce qui concerne les corps policiers. Il serait très opportun d'aller voir dans les autres provinces ce qui existe actuellement dans le cadre du Typed Resource au niveau des mêmes éléments analysés pour le Québec en fonction du Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence. Il s'agirait d'aller voir dans les autres provinces les principaux corps de police existants tout en tenant compte de la population qu'ils desservent et voir où ils se situent premièrement par rapport à ce qui existe au Québec mais également en ce qui est exigé de la part du NIMS américain.

Ainsi, je verrais d'un bon œil de vérifier les ressources disponibles en Ontario avec l'OPP (Ontario Provincial Police), la ville de Toronto et quelques grandes villes de cette province, sachant que là, également, ils ont créés une Loi spéciale qui traite des services policiers à rendre à la population et qui se lit : Loi visant à renouveler le partenariat entre la province, les municipalités et la police et visant à accroître la sécurité de la collectivité. (Loi sur les services policiers LRO 1990 Chap. P.15, projet de loi 105). On pourrait également faire la même chose avec les autres grandes villes dans les autres provinces qui sont desservies par des corps de police municipaux.

Il faudrait cependant garder les mêmes éléments de recherche tel que défini dans le Typed Resource Définitions soit les équipes d'enlèvement d'explosifs / technicien d'explosifs, les aviations des corps policiers : hélicoptères, avions à ailes fixes etc., les équipes de contrôle de foule, les plongeurs policiers et les SWAT / Équipes tactiques.

Suite à ces rencontres et études de ce qui existe actuellement au pays, des Ressources Typées (Typed Resource) typiquement canadiennes pourraient être envisagées à partir de cette analyse des ressources disponibles dans tout le pays. Ce faisant, les gestionnaires impliqués lors de désastre ou un gérant de situation d'urgence connaîtrait les ressources disponibles pour lui venir en aide et surtout où les trouver. De plus, on connaîtrait les capacités d'intervention de chacun de ces corps policiers et, il serait plus aisé pour les gestionnaires de crise de les mobiliser à bon escient pendant une situation d'urgence.

Si on s'en tient au Québec, je pense que les niveaux de service tel que défini dans la Loi de Police ferait un bon échantillonnage des ressources nécessaires lors d'une situation d'urgence, ainsi que de leur capacité à intervenir, et pourrait être transposés aux corps de police à travers le Canada. Le fait d'utiliser une norme aléatoire comme la population à desservir pourrait servir de base à une analyse pancanadienne, et si on s'aperçoit chemin faisant qu'il est irréaliste de ne s'en tenir qu'à cette norme simpliste, on pourra toujours identifier d'autres critères de comparaison.

# ANNEXE 1

## Tableau synthèse

### RESSOURCES TYPÉES VS NIVEAUX DE SERVICE POLICIER AU QUÉBEC

Ressources	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Commentaires
Unité d'enlèvement d'explosifs	SQ SPVM		(GRC) au Québec		Pas de communications en temps réel
Aviation : Hélicoptère	SQ (GRC)				
Aéronef d'observation	(GRC)				
Équipes de contrôle de foule	SQ SPVM (GRC)	SPVQ	Longueuil Gatineau Sherbrooke		Aucun standard national pour le personnel
Plongeurs policiers	SQ SPVM (GRC)				
Équipes SWAT	SQ SPVM SPVQ (GRC)		Gatineau Laval Longueuil Sherbrooke		Pas d'abordage maritime Pas de paramédic SPVQ pas d'EPI pour le CBRNE

# ANNEXE 2

## Unités d'enlèvement d'explosifs / Techniciens en explosifs

Niveau 6 : SQ

Niveau 5 : SPVM

Ressources :		Unités d'enlèvement d'explosifs / Technicien en explosifs				
Capacités minimales		Type I	Type II	Type III	Type IV	Commentaires
Composantes	Indicateurs					
Personnel		Même que le Type II SQ SPVM	2 équipes ou plus de techniciens en explosifs	1 équipe de technicien en explosifs		
Équipement	Vêtement de protection anti-souffle	Même que le Type II SQ SPVM	Même que le Type III	Combinaison complète anti-bombe		
Équipement	Rayon-X	Même que le Type II SQ SPVM	Même que le Type III	Engin portatif à Rayon-X		
Équipement	Équipement de neutralisation (RSP= Render Safe Procedures)	Même que le Type II SQ SPVM	Utiliser des outils pour créer une dislocation spécifique ou générale Ensemble de démolition Outils manuels pour technicien en explosifs	Utiliser des outils pour créer une dislocation générale Ensemble de démolition Outils manuels pour techniciens en explosifs		SQ et SPVM : Entrée forcée à l'explosif conjointement avec le SWAT.

Ressources :		Unités d'enlèvement d'explosifs / Technicien en explosifs				
Capacités minimales		Type I	Type II	Type III	Type IV	Commentaires
Composantes	Indicateurs					
Équipement	Vêtements protecteurs CBRN	Même que le Type II SQ SPVM	EPI (incluant les niveaux modifié B et C) pour Chim / Bio dispersé par explosifs Voir note 1	Pas d'EPI pour Chim / Bio		SQ et SPVM ont des EPI de type A
Équipement	Véhicule robot télécommandé	Véhicule robotique capable de gérer un VMEEI (Véhicule modifié en engin explosif improvisé) SQ SPVM	Véhicule robotique capable de gérer un EEI (engin explosif improvisé) autre que dans un véhicule	Sans capacité robotique		
Équipement	Outils	Même que le Type II SQ SPVM	Bibliothèque de référence Explosifs – ADM Équipement de diagnostic Hook and line equipment	Bibliothèque de référence Explosif – ADM		
Équipement	Surveillance / Détection	Moniteur CBRN pour détecter et identifier SQ SPVM	Moniteur CBRN pour détecter	Aucun		

Ressources :		Unité d'enlèvement d'explosifs / Techniciens en explosifs			
Capacités minimales		Type I	Type II	Type III	Commentaires
Composantes	Indicateurs				
Équipement	Transport des explosifs	Même que le Type II SQ SPVM	Remorque à bombe	Sans remorque à bombe	
Équipement	Communication	Radio, téléphone cellulaire et capacité à transmettre des données	Radio et capacités d'un téléphone cellulaire SQ SPVM	Capacité de communication radio	
Véhicules		Même que le Type II SQ SPVM	Même que le Type III	Véhicule (s) d'intervention pour engins explosifs	
Personnel	Formation	Même que le Type II SQ SPVM	Même que le Type III	Diplômé École d'engins dangereux incluant (ADM et formation en matières dangereuses) Revalidation à tous les 3 ans	SQ-SPVM : formation au Collège Canadien de la Police. Formation continue à l'unité. Enquête après-détonation. CBRN : Ottawa et Suffield AB. Instructeurs invités au CCP

Ressources :

Unité d'enlèvement d'explosifs / Techniciens en explosifs

Commentaires :

SQ

SPVM

Le *Type I* est une unité d'enlèvement d'explosifs accréditée par le **NBSCAB** capable de gérer des incidents multiples ou simultanés. Les équipes doivent maîtriser la procédure **de neutralisation** incluant un véhicule (robotique) télécommandé capable de manier un VMEEI. Les équipes sont formées et équipées pour travailler dans un environnement CBRN.

Le *Type II* est une unité d'enlèvement d'explosifs accrédité par le **NBSCAB** pouvant répondre à des incidents multiples ou simultanés. Les équipes doivent maîtriser les techniques **de neutralisation** et un véhicule robotique télécommandé n'ayant pas une capacité d'intervenir sur un VMEEI. Les équipes sont formées et équipées pour travailler dans un environnement CBRN. (SPVM)

Le *Type III* est une unité d'enlèvement d'explosifs accréditée par le **NBSCAB** capable de maîtriser un seul incident. Les équipes doivent posséder une base du procédé de neutralisation des EEI sans véhicule (robotique) télécommandé. Les équipes peuvent être formées mais ne sont pas équipées pour travailler dans un environnement CBRN.

*Note 1* : Actuellement, il n'existe aucune technologie qui fournit à la fois le niveau A EPI, ainsi que la protection anti-souffle et pare-éclats.

**DEFINITIONS :**

<b>Équipe d'intervention d'engins explosifs</b>	Une sous-unité dans une unité d'enlèvement d'explosifs qui consiste en au moins deux techniciens en explosifs certifié et d'un équipement complet qui correspondent aux normes minimales des opérations d'unité d'enlèvement d'explosifs.
<b>Unité d'enlèvement d'explosifs</b>	Une organisation d'équipe d'intervention qui consiste en au moins une équipe de techniciens en explosif (voir la définition d'une équipe d'intervention en engins explosifs) accréditée par l'école des engins dangereux du Collège Canadien de la Police à des normes établies par le <i>National Bomb Squad Commanders Advisory Board</i> .
<b>CBRN</b>	Chimique, biologique, radiologique, nucléaire.
<b>Équipement de diagnostic</b>	Équipement utilisé pour identifier les composantes spécifiques et les types d'engins par fonctions (ex : caméra à fibres optiques).
<b>Outils de dislocation</b>	Les outils pour explosifs comme les désintégrateurs <b>Mineral Water Bottle Disruptors (MWB)</b> ou Hydra-Jet désignés pour disloquer les engins sans obtenir une information de diagnostic spécifique.

Ressources :		Unité d'enlèvement d'explosifs / Techniciens en explosifs				
Capacités minimales		Type I	Type II	Type III	Type IV	Autres
Composantes	Indicateurs					
<b>DEFINITIONS :</b>						
		EEI	Engin explosif improvisé.			
		Niveau A EPI	Combinaison complètement encapsulée résistante aux vapeurs chimiques et munie d'un <b>appareil respiratoire autonome (ARA)</b> .			
		Niveau B EPI	Combinaison encapsulée ou non-encapsulée résistant aux produits chimiques et munie d'un appareil respiratoire autonome (ARA).			
		Niveau C EPI	Combinaison non-encapsulée résistant aux produits chimiques et munie d'un <b>appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré (APR)</b> .			
		EPI	Équipement de protection individuel.			
		Outils de dislocation spécifique	Outils pour explosifs désignés pour disloquer ou désactiver, basés sur des informations spécifiques de diagnostic avec un résultat attendu spécifique.			
		VMEEI	Véhicule modifié en engin explosif improvisé.			
		ADM	Armes de destruction massive.			



# ANNEXE 3

## Aviation des corps policiers (hélicoptères/patrouille/surveillance)

Niveau 6 : SQ

Ressources :		Aviation des corps policiers / Hélicoptères / Patrouille et surveillance				
Capacités minimales		Type I	Type II	Type III	Type IV	Commentaires
Composantes	Indicateurs					
Aéronef	Hélicoptères	4 sièges ou plus incl. Pilote 12k pieds ou moins Aéronef certifié Turbine à réaction SQ	Même que Type I sauf surplus militaire	Même que Type II sauf 2 sièges ou plus incl. pilote. Aéronef certifié ou surplus militaire qui rencontre la certification. Turbine ou moteur alternatif.		2 hélicos 3 passagers 1 hélico 6 passagers Altitude : entre 10K et 17K Jet-turbine : les 3 hélicos Pas d'appareil de flottaison fixe ou gonflable.
Aéronef	Capacités	VFR SQ	Même que Type I	Même que Type I		
Équipement	Radios	Programmables / Radios cryptés (Aviation (2) et corps policiers (3 ou <))	Capacités VHF / UHF Radios de police SQ	Même que le Type II		Pas de radios cryptés pour l'aviation. Radios cryptés pour la police. VHF-UHF
Équipement	Équipement de navigation	GPS Lunette de vision nocturne SQ				1 hélico avec GPS et lunette de vision nocturne.
Équipement	Aides visuelles	Flir SQ	Même que type I	Même que Type I		2 hélicos avec FLIR
Équipement		Jumelles	Jumelles	Jumelles		Pas de jumelles
Équipement		Capacité de liaison vidéo par micro-onde SQ	Recommandé : Capacité de liaison vidéo par micro-onde			Appareil Wescam sur 1 hélico.
Équipement	EPI	Casque ; Combinaison de vol Nomex ; Gants ; Bottes en cuir (obligatoire pour l'équipage, optionnel pour les passagers). SQ	Même que le Type I	Même que Type I	Même que le Type I	Tous ces équipements sont disponibles pour les 3 hélicos.

Ressources : Aviation des corps policiers / Hélicoptères / Patrouille et surveillance					
Capacités minimales		Type I	Type II	Type III	Commentaires
Composantes	Indicateurs				
Personnel	Exigences pour pilote	License de pilote commerciale ou plus pour hélicoptère/rotatif avec / Médical Class I, expérience pré-TFO, affectation permanente à l'unité. SQ	Même que le Type I sauf Médical Class II	Même que le Type II	Chacun des pilotes rencontre toutes les exigences de Transport Canada, avec Médical classe 1. Assignation à plein temps pour les pilotes qui dépendent du Service aérien gouvernemental.
Personnel	Exigences TFO	Avoir complété le programme de formation du niveau de l'unité. Min. 2 ans de patrouille, Habilités supérieures en tactique, affectation permanente à l'unité Maint. Le personnel de maintenance : affectation permanente et licence A&P/IA SQ	Même que le Type I Le personnel de maintenance : Même que le Type I sauf n'est pas requis d'être I/A	Même que le Type II sauf que le personnel de maintenance peut être contractuel ou à temps partiel.	Les pilotes ne sont pas policiers, mais sont assistés par des observateurs ou chargé de mission policier. Le personnel de maintenance est assigné à plein temps sur les hélicos.
Personnel	Formation de pilote	Formation accréditée tous les 6 mois avec les procédures d'urgence ainsi que posséder toutes les exigences du brevet FAA. SQ	Même que le Type I	Même que le Type II	Entraînement des pilotes à l'année. Validation des compétences 1 fois/l'an. Rencontre les normes de Transport Canada.
Personnel	Formation TFO	Formation de niveau de l'unité et AOT policière Personnel de maintenance : Conserver le brevet I / A avec classes annuelles. SQ	TFO – Formation de niveau de l'unité et AOT policière	Même que le Type II	Rencontre toutes les normes.

Ressources : Aviation des corps policiers / Hélicoptères / Patrouille et surveillance																												
Capacités minimales		Type I	Type II	Type III	Type IV	Autres																						
Composantes	Indicateurs																											
Commentaires	<p><b>Type I :</b> Hélicoptères de patrouille jour/nuit, lumière visible et infrarouge, projecteur, propulsé par turbine à réaction, GPS (<b>système de positionnement global</b>), liaison ascendante micro-onde ou similaire, dispositif de poursuite.</p> <p><b>Type II :</b> Même que le Type I sauf surplus militaire.</p> <p><b>Type III :</b> Même que le Type II sauf turbine à réaction ou moteur alternatif.</p> <p><b>Type IV :</b> Capacités d'amerrissage / surveillance / patrouille.</p> <p><b>DEFINITIONS :</b></p> <table border="1"> <tr> <td>A&amp;P</td> <td>Mécanicien de cellule (structures portantes d'avion) et groupe motopropulseur <b>Powerplant mechanic</b></td> </tr> <tr> <td>FAA</td> <td>Federal Aviation Administration</td> </tr> <tr> <td>FLIR</td> <td>Infrarouge à couverture frontale</td> </tr> <tr> <td>GPS</td> <td>Système de positionnement global</td> </tr> <tr> <td>AI</td> <td>Autorisation d'inspecter</td> </tr> <tr> <td>IFR/VFR</td> <td>Règles de vol aux instruments / Règles de vol à vue</td> </tr> <tr> <td>PA</td> <td>Système de sonorisation (haut-parleur)</td> </tr> <tr> <td>ÉPI</td> <td>Équipement de protection individuel. Cela consiste en des vêtements et de l'équipement qui procurent une protection aux individus dans un environnement dangereux</td> </tr> <tr> <td>PPE</td> <td>Le chapitre 9 d'<b>IHO</b>G détaille les exigences d'un équipement approprié aux différentes missions aériennes et aux opérations air sol menées par les hélicoptères</td> </tr> <tr> <td>VHF/UHF</td> <td>Très haute fréquence / Ultra Haute Fréquence</td> </tr> <tr> <td>TFO</td> <td>Officier tactique de vol</td> </tr> </table>						A&P	Mécanicien de cellule (structures portantes d'avion) et groupe motopropulseur <b>Powerplant mechanic</b>	FAA	Federal Aviation Administration	FLIR	Infrarouge à couverture frontale	GPS	Système de positionnement global	AI	Autorisation d'inspecter	IFR/VFR	Règles de vol aux instruments / Règles de vol à vue	PA	Système de sonorisation (haut-parleur)	ÉPI	Équipement de protection individuel. Cela consiste en des vêtements et de l'équipement qui procurent une protection aux individus dans un environnement dangereux	PPE	Le chapitre 9 d' <b>IHO</b> G détaille les exigences d'un équipement approprié aux différentes missions aériennes et aux opérations air sol menées par les hélicoptères	VHF/UHF	Très haute fréquence / Ultra Haute Fréquence	TFO	Officier tactique de vol
A&P	Mécanicien de cellule (structures portantes d'avion) et groupe motopropulseur <b>Powerplant mechanic</b>																											
FAA	Federal Aviation Administration																											
FLIR	Infrarouge à couverture frontale																											
GPS	Système de positionnement global																											
AI	Autorisation d'inspecter																											
IFR/VFR	Règles de vol aux instruments / Règles de vol à vue																											
PA	Système de sonorisation (haut-parleur)																											
ÉPI	Équipement de protection individuel. Cela consiste en des vêtements et de l'équipement qui procurent une protection aux individus dans un environnement dangereux																											
PPE	Le chapitre 9 d' <b>IHO</b> G détaille les exigences d'un équipement approprié aux différentes missions aériennes et aux opérations air sol menées par les hélicoptères																											
VHF/UHF	Très haute fréquence / Ultra Haute Fréquence																											
TFO	Officier tactique de vol																											

# ANNEXE 4

## Aéronef d'observation des corps policiers (voilure fixe)

Ressources :		Aéronef d'observation des corps policiers (Voilure fixe)				
Capacités minimales		Type I	Type II	Type III	Type IV	Commentaires
Composantes	Indicateurs					
Aéronef	Avion à voilure fixe	Aéronef d'observation	Aéronef d'observation Aéronef capable d'être lent et à basse altitude			Aucun avion à ailes fixes n'est disponible à la SQ Au besoin, on va aller en location
Aéronef	Capacité	2-4 passagers avec cargo sans excéder les spécifications de la conception de l'aéronef	Même que le Type I			
Équipement	Combinaison de vol	EPI de niveau approprié	Même que le Type I			
Équipement	Vidéo / Électronique	Liaison ascendante micro-onde, FLIR				
Équipement	Radios	VHF, Fréquence radios de police	Même que le Type I			
Personnel	Exigences des pilotes	License de pilote ASEL commerciale ou plus avec Médical classe I ou l'affectation permanente à l'unité	Même que le Type I			
Personnel	Exigences TFO	Programme complet de formation au niveau de l'unité, formation des corps policiers	Même que le Type I			
Personnel	Formation de pilotes	Brevet de pilote commercial ou plus élevé (classé aux instruments), amélioré tous les 6 mois avec Procédures d'urgence ainsi que toutes les exigences des brevets de la FAA, <b>Current Medical Flight Review (FAA)</b>	Même que le Type I			
Personnel	Formation TFO	Formation au niveau de l'unité et AOT policière	Même que le Type I			

Ressources :		Aéronef d'observation des corps policiers (Voilure fixe)											
Capacités minimales		Type I	Type II	Type III	Type IV	Autres							
Composantes	Indicateurs												
Commentaires	<p><b>Type I :</b> Aéronef à voilure fixe avec capacités avancées d'observation pour les opérations de longues durée et l'utilisation nocturne. Capable d'envoyer des images vidéo au site de base (downlinking). Habilité à voler à base altitude et lentement. Type général d'avion à voilure fixe pour les corps policiers.</p> <p><b>Type II :</b> Aéronef à voilure fixe avec capacités d'observation pour les opérations de longue durée, habilité à voler à basse altitude et lentement. Type général d'avion à voilure fixe pour les corps policiers.</p> <p><b>DEFINITIONS :</b></p> <table border="1"> <tr> <td>AOT</td> <td>Formation avancée d'officier</td> </tr> <tr> <td>FAA</td> <td>Federal Aviation Administration</td> </tr> <tr> <td>TFO</td> <td>Officier de vol tactique</td> </tr> <tr> <td>VHF</td> <td>Très haute fréquence</td> </tr> </table>					AOT	Formation avancée d'officier	FAA	Federal Aviation Administration	TFO	Officier de vol tactique	VHF	Très haute fréquence
AOT	Formation avancée d'officier												
FAA	Federal Aviation Administration												
TFO	Officier de vol tactique												
VHF	Très haute fréquence												

# ANNEXE 5

## Unité mobile de terrain (équipe de contrôle de foule)



Niveau 6 : SQ

Niveau 5 : SPVM

Niveau 4 : SPVQ

Niveau 3 : Longueuil, Gatineau (Laval n'a pas encore d'unité de contrôle de foule)

Niveau 2 : Sherbrooke

Ressources :		Unité mobile de terrain (Équipe de contrôle de foule)				
Capacités minimales		Type I	Type II	Type III	Type IV	Commentaires
Composantes	Indicateurs					
Équipement	Vêtement de protection	Même que le Type II SQ SPVM	Même que le Type III SPVQ	Vêtement de protection, Gilet de protection balistique (casque et visière, gants, jambières, Vêtement de protection ignifuge recommandé Longueuil- Gatineau Sherbrooke		Longueuil, Gatineau et Sherbrooke n'utilisent pas la veste pare-balle en contrôle de foule.
Équipement	Communications	Même que le Type II SQ SPVM	Même que le Type III SPVQ	Équipement de communication radio pour l'équipe (radio portatif, piles supplémentaires, chargeur de piles, cellulaires) Longueuil- Gatineau Sherbrooke		
Équipement	Protection respiratoire	Même que le Type II SQ SPVM	Même que le Type III SPVQ	NIOSH-masque de protection approuvée Longueuil- Gatineau Sherbrooke		Masque C-4
Équipement	Équipement de protection	Même que le Type II SQ	Même que le Type III SPVQ	Lunettes de sécurité, protecteur d'oreilles (recommandé), extincteur.		SPVM n'ont pas ces équipements excepté de petits extincteurs individuels. Longueuil-Gatineau-Sherbrooke n'ont pas Les lunettes et les protecteurs d'oreille. Sherbrooke a des extincteurs.

Ressources :		Unité mobile de terrain (Équipe de contrôle de foule)				
Capacités minimales		Type I	Type II	Type III	Type IV	Commentaires
Composantes	Indicateurs					
Équipement		Même que le Type II SQ SPVM	Même que le Type III SPVQ	Cire ou imperméable, bouclier à mains Longueuil- Gatineau Sherbrooke		SPVM : bouclier ovoïde
Équipement		Même que le Type II SQ SPVM	Même que le Type III SPVQ	Système personnel d'hydratation Gatineau		Camel Pack
Équipement	Vêtement de protection contre les agents chimiques	Même que le Type II SQ SPVM	Niveau C EPI pour toute l'équipe SPVQ			Longueuil-Gatineau-Sherbrooke n'ont pas ces équipements
Équipement	Équipement de tireurs d'élite	Fourni par les groupes d'intervention SWAT SQ SPVM	(2) Armes d'épaule (carabine)	Gatineau Sherbrooke		SPVQ en développement
Équipement	Équipement de surveillance	Même que le Type II SQ SPVM	Même que le Type III SPVQ	Avoir accès à de l'équipement vidéo Longueuil- Gatineau Sherbrooke		

Ressources : Unité mobile de terrain (Équipe de contrôle de foule)						
Capacités minimales		Type I	Type II	Type III	Type IV	Commentaires
Composantes	Indicateurs					
Équipement	Armes individuelles	Même que le Type II SQ SPVM	Même que le Type III SPVQ	Arme de poing autorisé par le département Tenu de travail et équipement Longueuil- Gatineau Sherbrooke		Longueuil –Sherbrooke : armé Gatineau : non-armé.
Équipement	Armes d' impact (Impact weapons)	Même que le Type II SQ SPVM	Même que le Type II SPVQ	Bâtons anti-émeute ou armes d'impacts autorisés Longueuil- Gatineau Sherbrooke		SPVM- Sherbrooke utilise le bâton PR-24 SQ SPVQ, Longueuil, Gatineau utilisent le bâton de 36 po. Longueuil : pas d'armes d'impact
Équipement	Équipement divers	Même que le Type II SQ SPVM	Même que le Type III SPVQ	Porte-voix ( <i>Bulhorns</i> ), menottes flexibles, ensemble d'arrestation de masse Longueuil- Gatineau Sherbrooke		
Équipement	Lance-projectiles	Même que le Type II SQ SPVM	Même que le Type III SPVQ	Irritants chimiques et lance-grenades, munitions non-mortelles et lance-projectile Gatineau Sherbrooke		Longueuil n'utilise pas d'irritants chimiques. Sherbrooke utilise son SWAT pour ces équipements

Ressources :		Unité mobile de terrain (Équipe de contrôle de foule)				
Capacités minimales		Type I	Type II	Type III	Type IV	Commentaires
Composantes	Indicateurs					
Personnel		1 Chef de peloton 1 Chef-Adjoint 4 Superviseurs 8 Préposés aux irritants chimiques 38 Agents 4 Agents transport de détenu 1 Équipes d'arrestation recommandé	1 Chef de peloton 1 Adjoint chef de peloton 4 Superviseurs 2 Tireurs d'élite 8 Préposés aux irritants chimiques 38 Agents 4 Agents transport de détenu	1 Chef de peloton 2 Superviseurs tireurs d'élite 1 Tireur d'élite 4 Préposés aux irritants chimiques 19 Agents 2 Agents transport de détenu		Voir document d'analyse pour la description du personnel utilisé par les différents corps policiers.
Véhicules		Même que le Type II SQ SPVM	2 Fourgons cellulaires 14 véhicules de patrouille SPVQ	1 fourgon cellulaire 7 véhicules de patrouille Longueuil- Gatineau Sherbrooke		SPVQ : 1 fourgon cellulaire Sherbrooke n'a pas de fourgon cellulaire.
Personnel	Formation	Même que le Type II SQ SPVM	Même que le Type III SPVQ	Aucune norme nationale connue Agent de la paix certifié d'une formation avancée Longueuil- Gatineau Sherbrooke		Voir document d'analyse pour la description des formations selon le corps de police.

Ressources :		Unité mobile de terrain (Équipe de contrôle de foule)				
Capacités minimales		Type I	Type II	Type III	Type IV	Autres
Composantes	Indicateurs					
Commentaires	<p><b>Type I :</b> Une équipe prédéterminée qui consiste en une équipe tactique de Type I ou de Type II (peloton) incluant 4 sections de 12 personnes, un chef de peloton et un adjoint. Chaque section inclut un superviseur. L'équipe est capable de gérer des opérations à grande échelle comme le contrôle de foule, contrôle de la circulation et saturation générale de leur présence dans le but de maintenir l'ordre et de préserver la paix et doit inclure un environnement CBRN. L'équipe s'engage à une routine d'entraînement pour maintenir ses niveaux élevés de compétences.</p> <p><b>Type II :</b> Une équipe prédéterminée qui consiste en 4 sections de 12 personnes, d'un chef de peloton et d'un adjoint. Chaque section inclut un superviseur. L'équipe est capable de gérer de grandes foules, contrôler la circulation et saturation générale de leur présence dans le but de maintenir l'ordre et de préserver la paix et doit inclure un environnement CBRN. L'équipe s'engage à une routine d'entraînement pour maintenir ses niveaux élevés de compétences.</p> <p><b>Type III :</b> Une équipe non-déterminée qui consiste en deux sections de 12 personnes et d'un chef de peloton. Chaque section inclut un superviseur. L'équipe est capable de gérer de grandes foules, contrôler la circulation et saturation générale de leur présence dans le but de maintenir l'ordre et de préserver la paix.</p>					
	<b>DEFINITIONS :</b>					
	<b>OIC</b>	Officier en charge (Chef de peloton)				
	<b>NIOSH</b>	National Institute of Occupational Safety and health				
	<b>CBRN</b>	Chimique, Biologique, Radiologique, Nucléaire				
	<b>Niveau C ÉPI</b>	Équipement de protection individuel qui consiste d'une combinaison résistant aux agents chimiques non-encapsulée avec APR				
	<b>SWAT</b>	Special Weapons and Tactics (Groupe tactique d'intervention)				
	<b>PELTON</b>	Consiste en (4) sections de 12 personnes avec un chef de peloton (grade minimal de lieutenant) et d'un adjoint chef de peloton (grade minimal de sergent), ayant chacun un conducteur. Le nombre total minimum du personnel est de 52, avec un total minimum de 14 véhicules.				
	<b>Section</b>	Un élément organisé du peloton qui consiste en 11 agents et un superviseur (un sergent). Un personnel total de 12 ayant au minimum 3 véhicules de patrouille				
	<b>Équipes d'arrestation</b>	Équipe de terrain de mise en détention. Une équipe de personnes spécialement formée à réagir aux incidents sur le terrain et capables de mettre sur pied un site pour faciliter la procédure de mise en détention et le transport de personnes mises sous arrestations. L'ampleur de cette équipe dépend de la nature des incidents.				
	<b>Kits d'arrestations massives</b>	Les kits d'arrestations massives contiennent des formulaires de mise en détention, caméra numérique ou Polaroid, menottes flexibles, sacs en matière plastique pour les biens personnels des prisonniers, ordinateurs, outil pour couper les menottes flexibles, équipement de prise des empreintes digitales.				

# ANNEXE 6

## Équipe de plongée des corps policiers

Niveau 6 : SQ

Niveau 5 : SPVM

Ressources : Équipe de plongée des corps policiers						
Capacités minimales		Type I	Type II	Type III	Type IV	Commentaires
Composantes	Indicateurs					
Équipement	Compresseur d'air	Habilité recommandée pour remplir les bouteilles de plongée sur place.				SQ et SPVM n'ont pas cette capacité. Font affaire avec des entreprises privées.
Équipement	Combinaison de plongée	1 par plongeur incluant masque intégral, régulateur, 1 bouteille d'air additionnelle, combinaison étanche, palmes et une lampe. SQ SPVM	Même que le Type I avec au moins 1 bouteille d'air additionnelle par plongeur	Même que le Type I avec au moins 1 bouteille d'air additionnelle par plongeur		SQ : Veste de compensation Pression positive Dry-suit pour le CBRN Éclairage frontal Valve Kirby-Morgan
Équipement	Combinaison de plongée en eau profonde	Chaque plongeur sera équipé d'un régulateur et d'un système d'appoint de source d'air SQ SPVM				

Ressources : Équipe de plongée des corps policiers						
Capacités minimales		Type I	Type II	Type III	Type IV	Commentaires
Composantes	Indicateurs					
Équipement	Système d'approvisionnement de surface	Capable de soutenir les plongeurs en eau profonde (plus de 60') ou qui plongent pour des périodes de temps prolongées incluant 2, boyaux ombilicaux de 300' pour soutenir les premiers plongeurs et plongeurs d'appoint et un masque intégral à pression positive avec système complet de communications pour chaque plongeur; vidéo sous-marine capable d'enregistrer et de surveiller. SQ				SQ : Peut plonger à 150 pieds 2X350 pieds cordon ombilical. SPVM : pas de cordon ombilical et pas de vidéo sous-marine capable d'enregistrer et de surveiller.
Équipement	Véhicule télécommandé	Disponible seulement pour l'équipe de Type I				Disponible avec Douanes Canada pour la SQ et le SPVM
Équipement	Bateau motorisé remorquable	Capable de transporter les équipes complètes et leurs équipements SQ SPVM	Même que le Type I	Même que le Type I		



Ressources : Équipe de plongée des corps policiers						
Capacités minimales		Type I	Type II	Type III	Type IV	Commentaires
Composantes	Indicateurs					
Équipement	Système de communications électroniques	Chaque plongeur est équipé d'un système de communication sous-marin. SQ SPVM	Recommandé Même que le Type I	Recommandé Même que le Type I		SQ : Système OTS avec ou sans fil. SPVM : Bidirectionnel
Équipement	Sonar portatif	Aide à localiser des objets de la surface permettant aux plongeurs d'être dirigés par leur équipe de soutien. SQ SPVM				SQ : Sonar latéral en plus.
Équipement	Combinaisons de plongée étanches ou non	Combinaisons étanches : caoutchouc vulcanisé pour chaque plongeur, doit être apte pour la plongée potentielle en milieu biologique ou HazMat. SQ SPVM	Même que le Type I	Combinaison non-étanche, Recommandé combinaison étanche		SQ : 3 dry-suit chacun en néoprène laminé Viking vulcanisé. SPVM : matériel tri-laminé.
Équipement	Halage-Récupération	Sacs capables de hâler un minimum de 6 000 lbs et équipement de halage. SQ	Sacs capables de hâler un minimum de 4 000 lbs et équipement de halage). Recommandé. SPVM			

Ressources :		Équipe de plongée des corps policiers				
Capacités minimales		Type I	Type II	Type III	Type IV	Commentaires
Composantes	Indicateurs					
Équipement	Collecte de preuves/ Outils de recherche	Incluant : sacs à dépouille (maille fine de nylon), détecteurs de métaux sous marin, contenant en plastique scellant, 200' de lignes de recherche et bouées de repères SQ SPVM	Même que le Type I	Contenant en plastique scellant.		SQ : 3 lignes de recherche de 330 pieds.
Personnel	Plongeurs	Minimum 6, au moins 4 pour plongée en eau profonde (capacité et formation à plonger à un minimum de 100', visibilité réduite, couverture (glace) et environnements d'eau froide). SQ SPVM	Minimum 4	Minimum 3		SQ et SPVM : Tous les plongeurs.
	Chef de l'équipe de plongée	1 par 4 plongeurs SQ SPVM	Même que le Type I	Même que le Type I (si disponible).		SQ : 1 chef d'équipe par 3 plongeurs.
	Plongeur sauveteur	1 plongeur sauveteur formé aux premiers soins /RCR et capable de reconnaître le besoin d'hyperbare. SQ SPVM	1 plongeur sauveteur formé aux premiers soins /RCR et capable de reconnaître le besoin d'hyperbare (recommandé).	1 plongeur sauveteur formé aux premiers soins /RCR et capable de reconnaître le besoin d'hyperbare (recommandé).		

Ressources :		Équipe de plongée des corps policiers				
Capacités minimales		Type I	Type II	Type III	Type IV	Commentaires
Composantes	Indicateurs					
Véhicule		Véhicule de soutien pour transporter le personnel / équipement. SQ SPVM	Même que le Type I	Même que le Type I		
Formation		Qualification minimale de forme physique avec certification annuelle renouvelable **; Certification de plongeur subaquatique; Certification de la sécurité publique** – 100 hres minimum, incluant l'utilisation du masque intégral et sacs de halage, systèmes d'air fournis à la surfaces, plongée dans les environnements pollués, utilisation de sacs durant les opérations de halage, de récupération et de préservation de preuves, visibilité réduite et environnement couvert (glace) Recommandé: opérations aériennes (tactiques et de déploiement) Certification de 6 plongées de formation par année, incluant 1 plongée de formation dans une profondeur maximale. SQ SPVM	Certification de plongeur Certification en sécurité publique. – 60 hres minimum, incluant l'utilisation du masque intégral et sacs de halage, Certification de 6 plongées de formation par année.	Certification de plongeur Certification en sécurité publique. 60 hres minimum, incluant l'utilisation du masque intégral et sacs de halage, Certification de 6 plongées de formation par année.		SQ : 1 test physique annuel Toutes les certifications nécessaires Entraînement 7-8 fois sous glace, plus de 6 fois en eau profonde. SPVM : 1 test physique annuel. 6 plongées de formation par année.

Ressources :					
Équipe de plongée des corps policiers					
Capacités minimales	Type I	Type II	Type III	Type IV	Commentaires
Commentaires  SQ SPVM	<p>Toutes les équipes sont décrites à des fins d'application des lois. Plusieurs de ces équipes seront aussi formées et préparées pour la recherche et le sauvetage. Tous les plongeurs et opérations de plongée devront se conformer aux directives courantes 1670 et 1006 de la NFPA.</p> <p>** Des normes nationales de formation doivent être développées.</p> <p>*** Des normes canadiennes s'adressant à la plongée sous-marine existent, il s'agit de la norme <b>CSA Z275.2-F04</b> (intitulée : <i>Règles de sécurité pour les travailleurs en plongée</i>) et une autre norme pour les compétences en plongée sous-marine à maîtriser, il s'agit de la norme <b>CAN/CSA Z275.4-F02</b>, (intitulée : <i>Norme de compétence pour les opérations de plongée</i>).</p> <p>*** Un programme de formation québécois pour la plongée sous-marine policière a été mis de l'avant par <i>l'Institut maritime du Québec</i> et sous la gouverne de <i>l'École nationale de police du Québec</i>.</p> <p><b><u>DESCRIPTION DU TYPE</u></b></p> <p><i>Type I</i> – Une équipe de plongeurs et une équipe de soutien possédant l'expérience de plongée nécessaire ainsi qu'une expérience dans l'application des lois. Les équipes devraient être capables de répondre avec tout l'équipement prédéterminé afin de récupérer des preuves et plonger en eau profonde. L'équipe devrait être autonome pour 24 heures. Le chef d'équipe de plongée possédant l'expérience et la formation en analyse des risques/bénéfices devrait être assigné à chaque équipe de plongeurs. Capable de mener des plongées de sauvetage.</p> <p><i>Type II</i> – L'équipe doit être capable de réagir avec tout l'équipement prédéterminé afin de mener la récupération des preuves.</p> <p><i>Type III</i> – Une équipe avec la certification de plongeur subaquatique et la certification de la plongée de la Sécurité publique.</p>				

Ressources :		Équipe de plongée des corps policiers					
Capacités minimales		Type I	Type II	Type III	Type IV	Autres	
Composantes	Indicateurs						
	<p><i>Type IV</i> – Une équipe de plongeurs et une équipe de soutien possédant l'expérience de plongée nécessaire ainsi qu'une expérience en démolition sous-marine et en explosifs. Les équipes devraient être capables de répondre avec tout l'équipement prédéterminé afin de récupérer des preuves et plonger en eau profonde. L'équipe devrait être autonome pour 24 heures. Le chef d'équipe de plongée possédant l'expérience et la formation en analyse des risques/bénéfices devrait être assigné à chaque équipe de plongeurs...</p> <p><b>DEFINITION DES ACRONYMES :</b></p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>NFPA</td> <td>National Fire Protection Agency</td> </tr> <tr> <td>Scuba</td> <td><b>Appareil respiratoire autonome de plongée</b> Self-Contained Underwater Breathing Apparatus</td> </tr> <tr> <td>Sonar</td> <td><b>Système de navigation et de télémétrie par échos sonores</b> Sound Navigation and Ranging - Utilise le son pour identifier des objets, qui permet à l'équipe de soutien de la surface de diriger les plongeurs</td> </tr> </tbody> </table>	NFPA	National Fire Protection Agency	Scuba	<b>Appareil respiratoire autonome de plongée</b> Self-Contained Underwater Breathing Apparatus	Sonar	<b>Système de navigation et de télémétrie par échos sonores</b> Sound Navigation and Ranging - Utilise le son pour identifier des objets, qui permet à l'équipe de soutien de la surface de diriger les plongeurs
NFPA	National Fire Protection Agency						
Scuba	<b>Appareil respiratoire autonome de plongée</b> Self-Contained Underwater Breathing Apparatus						
Sonar	<b>Système de navigation et de télémétrie par échos sonores</b> Sound Navigation and Ranging - Utilise le son pour identifier des objets, qui permet à l'équipe de soutien de la surface de diriger les plongeurs						

# ANNEXE 7

## SWAT / Équipes tactiques

Niveau 6 : SQ

Niveau 5 : SPVM

Niveau 4 : SPVQ

Niveau 3 : Gatineau-Laval-Longueuil

Niveau 2 : Sherbrooke

Ressources :		SWAT / Équipes tactiques			
Capacités minimales		Type I	Type II	Type III	Commentaires
Composantes	Indicateurs				
Équipe	Unité tactiques Voir Note 1 - Note 7	Type I – Équipes et éléments SQ SPVM SPVQ	Type II – Équipes et éléments	Type III – Équipes et éléments Gatineau-Laval-Longueuil	Sherbrooke sont composés de 12 membres mais temporaires (Ne sont pas assignés à plein temps).
Équipe	Équipe tactique Voir Note 2 – Note 7	Un élément tactique de type I Un autre élément tactique de type I ou II SQ SPVM SPVQ	Un élément tactique de type II Un autre élément tactique de type I ou II	Plusieurs éléments de type III Sherbrooke Gatineau-Laval-Longueuil	SQ : 2 officiers – 3 équipes à St-Hubert (18) 2 équipes à Québec (12) SPVM : Groupe d'intervention tactique réunit le SWAT, les techniciens d'explosif et les plongeurs.
Équipe	Élément tactique Voir note 2 – Note 7	Même que le Type II sauf pour les capacités multiples en tactiques spéciales SQ SPVM SPVQ	5 membres de personnel Véhicule Une capacité ou plus en tactiques spéciales	2- 5 membres de personnel. Véhicule Capacité d'entrée de base Sherbrooke Gatineau-Laval-Longueuil	SPVQ, Laval : 2 officiers, 2 équipes de 6 Longueuil : 1 officier, 2 équipes de 6
Équipement	Munition	Même que le Type II SQ SPVM SPVQ	Même que le Type III	Munitions pour toutes les armes Sherbrooke Gatineau-Laval-Longueuil	
Équipement	Appareil de diversion	Même que le Type II SQ SPVM SPVQ	Même que le Type III	Appareils de diversion Sherbrooke Gatineau-Laval-Longueuil	SQ et SPVM : Flashball, Stunt grenade.

Parallèle

Octobre 2009

Ressources :		SWAT / Équipes tactiques				
Capacités minimales		Type I	Type II	Type III	Type IV	Commentaires
Composantes	Indicateurs					
Équipement	Illumination optique et de la cible	Même que le Type II SQ SPVM SPVQ	Même que le Type III Gatineau-Laval-Longueuil	Lunettes de vision nocturne Armes optiques Armes avec système d'illuminateur IR Système d'éclairage pour armes Sherbrooke		Laval : Lunette de vision nocturne à 1 œil. Pas de système d'illuminateur IR Gatineau : Lunettes de vision nocturne, système d'éclairage pour arme.
Équipement	Protection balistique	Même que le Type II SQ SPVM SPVQ	Même que le Type III Gatineau-Laval-Longueuil	Multiple écrans balistiques tenu à la main et couvertures (efficace contre les armes de poing et les carabines) Sherbrooke		
Équipement	Protection respiratoire	Même que le Type II SQ SPVM	Protection respiratoire autonome apte aux opérations SWAT Voir Note 6	Aucun SPVQ Gatineau Laval-Longueuil Sherbrooke		SQ, SPVM.: Scott Air Pack



Ressources :		SWAT / Équipes tactiques				
Capacités minimales		Type I	Type II	Type III	Type IV	Commentaires
Composantes	Indicateurs					
Équipement	Vêtement de protection contre les agents chimiques	Même que le Type II SPVM SQ	Niveau B et C ÉPI apte aux opérations SWAT	Niveau C ÉPI apte aux opérations SWAT	SPVQ Laval Longueuil Gatineau Sherbrooke	SPVM : Ensemble Saratoga pour chacun SPVQ, Laval : Aucun
Équipement	Équipement d'insertion	Même que le Type II plus cordes de descente rapide	Même que le Type III SQ SPVM SPVQ	Rappel Échelles portatives	Longueuil Laval Gatineau Sherbrooke	Gatineau, Laval, Longueuil : pas de rappel
Équipement	Équipement de négociation	Même que le Type II plus capacités de contrôle télécommandé/mobile SQ SPVM	Même que le Type III SPVQ	Équipement de transmission incluant lignes sans fil et ligne dure	Longueuil Laval Gatineau Sherbrooke	SQ : Services techniques SPVM : Soutien technique et crime majeur. SPVQ, Laval, Longueuil : Équipe d'enquête Gatineau : pas d'équipement
Capacités tactiques spéciales	Créer une ouverture	Même que le Type II plus charge d'entrée forcée à l'explosif SQ SPVM	Même que le Type III plus équipement d'entrée forcée exothermique.	Équipement d'entrée forcée mécanique et au fusil SPVQ	Laval Longueuil Gatineau Sherbrooke	SQ : Assisté des techniciens d'explosif SPVM : Pas d'équipement d'entrée forcée exothermique SPVQ : Hydraulique
Capacités tactiques spéciales	Capacités d'observateur/tireur d'élite	Même que le Type II plus optique IR SQ	Même que le Type III plus capacité d'opérations nocturnes SPVM	Armes de grande distance équipées d'optique Laval-Longueuil	SPVQ Sherbrooke Gatineau	SPVQ, Gatineau, Laval, Longueuil : Pas de tireur d'élite

Ressources : SWAT / Équipes tactiques						
Capacités minimales		Type I	Type II	Type III	Type IV	Commentaires
Composantes	Indicateurs					
Capacités tactiques spéciales	Équipement robotique	Même que le Type II SQ SPVM	Système robotisé avec opérateur, communications, capable de se déplacer et en option une plateforme d'armes tactiques	Utilisation des outils robotiques de l'unité d'enlèvement d'explosifs	SPVQ Laval Longueuil Gatineau Sherbrooke	SQ : Assisté des techniciens d'explosif et service technique. SPVQ, Gatineau, Laval, Longueuil : Demande assistance à la SQ.
Capacités tactiques spéciales	Équipement de surveillance	Même que le Type II plus fibre optique SQ SPVM	Même que le Type III plus équipement vidéo SPVQ	Équipement d'écoute électronique Gatineau-Laval-Longueuil	Sherbrooke	SQ : Service technique SPVM : Soutien technique SPVQ : Enquête et technique Laval : SQ pour écoute, vidéo par surveillance physique (Eyeball).
Capacités tactiques spéciales	Technicien en explosifs	Une équipe d'enlèvement d'explosifs de type I intégrée Voir note 4 SPVM	Une équipe d'enlèvement d'explosifs de type II intégrée ou assistance mutuelle. SQ	Une équipe d'enlèvement d'explosifs de type III intégrée ou assistance mutuelle. Voir Note 4	SPVQ Laval Longueuil Gatineau Sherbrooke.	SPVQ, Gatineau, Laval, Longueuil : Demande assistance à la SQ. SQ et SPVM
Capacités tactiques spéciales	Équipement de munitions spéciales	Même que le Type II SQ SPVM SPVQ	Même que le Type III	Agents chimiques et armes non-mortelles avec lance-grenades. Sherbrooke Gatineau-Laval-Longueuil		SQ, SPVM, SPVQ, Gatineau, Laval : Irritants chimiques CS et OC. Taser, Arwin, Laval : Bean Bag avec fusil Longueuil : Pas d'irritants chimiques, Taser, Bean Bag avec fusil.

Ressources :		SWAT / Équipes tactiques				
Capacités minimales		Type I	Type II	Type III	Type IV	Commentaires
Composantes	Indicateurs					
Capacités tactiques spéciales	Négociation	Même que le Type II SQ SPVM SPVQ	Même que le Type III	Négociateur Sherbrooke Gatineau-Laval-Longueuil		SQ : Enquêtes criminelles SPVM : Crimes majeurs SPVQ, Gatineau, Laval, Longueuil : Enquêtes
Capacités tactiques spéciales	Arraisonnement en mer Voir Note 9	Arraisonnement en mer via insertion par les airs et des embarcations.	Arraisonnement en mer par les airs ou en embarcation.	Arraisonnement sur les quais par les airs et des échelles SQ	SPVM SPVQ Laval Longueuil Gatineau Sherbrooke	SPVM, SPVQ, Gatineau, Laval, Longueuil, Sherbrooke : Aucune capacité maritime.
Capacités tactiques spéciales	Médical Voir Note 5	Paramédic avec compétences avancées en survie/équipement. SQ	Même que le Type III	Technicien médical d'urgence (Paramédic recommandé)	SPVM SPVQ Laval Longueuil Gatineau Sherbrooke	SQ : 10 membres formés premier répondant, (6 à Mtl, 4 à Québec). SPVM : Support donné par Urgence-Santé. SPVQ, Laval, Gatineau : Cours de base RCR.
Capacités tactiques spéciales	Insertion	Capacités de mobilité aérienne incluant CORDE DE DESCENTE RAPIDE et rappel.	Capacités de mobilité aérienne incluant CORDE DE DESCENTE RAPIDE et rappel S. Voir Note 8	Rappel depuis les structures seulement SPVM SPVQ	Laval Longueuil Gatineau Sherbrooke	SQ : Excluant Fast Rope
Capacités tactiques spéciales	Véhicules spécialisés	Véhicules du poste de commandement. APC, VTT, bateaux, véhicule de réponse blindé. Voir Note 9 SQ	Aucun	Aucun SPVM SPVQ	Laval Longueuil Gatineau Sherbrooke	SPVM : Possède un Poste de commandement mobile. Laval : VTT et bateau Longueuil : PCM, VTT

Ressources :		SWAT / Équipes tactiques				
Capacités minimales		Type I	Type II	Type III	Type IV	Commentaires
Composantes	Indicateurs					
Commentaires	<p><b>Note 1 :</b> L'unité tactique d'un département est composée de plusieurs officiers, équipes ou éléments et est dirigée par un commandant ou un superviseur.</p> <p><b>Note 2 :</b> L'équipe tactique est une entité opérationnelle composée de plusieurs éléments tactiques, habiletés spéciales et officiers rassemblés pour une mission. Les équipes tactiques peuvent être établies grâce à une aide mutuelle dans le but de créer une capacité régionale.</p> <p><b>Note 3 :</b> L'élément tactique consiste de deux membres tactiques ou plus avec une mission assignée ou une fonction interne d'une équipe. Les éléments d'équipes tactiques de NIMS sont généralement composés de 5 membres tactiques à moins d'une autre spécification.</p> <p>L'équipement des éléments tactiques inclue des vêtements de protection : Armure pare-balles (casque, protection pour les yeux et les oreilles, gants et cagoule résistant au feu convenables pour les opérations SWAT. Armes : Armes de poing et armes à l'épaule convenables pour les opérations SWAT. Protection respiratoire : masque protecteur avec filtres de rechange convenables pour les opérations SWAT. Équipement d'entrée forcée : Équipement d'entrée forcée mécanique.</p> <p><b>Note 4 :</b> Équipe d'enlèvement d'explosifs telle que définie dans NIMS, qualifiée par leur département pour soutenir les opérations tactiques.</p> <p><b>Note 5 :</b> La formation inclue du support médical tactique d'urgence <i>Tactical Emergency Medic Support (TEMS)</i>.</p> <p><b>Note 6 :</b> Un nombre minimal d'appareils respiratoires pour équiper une équipe d'intervention (voir SCBA plus bas)</p> <p><b>Note 7 :</b> Les unités tactiques, équipes et éléments tel que défini par NIMS doivent être qualifiés par leurs départements selon les tactiques spéciales et l'équipement déterminés pour mener les opérations tactiques dans des situations à risques élevés.</p> <p><b>Note 8 :</b> LA CORDE RAPIDE peut seulement s'appliquer aux régions métropolitaines-urbaines ou dans les juridictions qui ont à leur disposition une mobilité aérienne.</p> <p><b>Note 9 :</b> Peut seulement s'appliquer aux endroits ayant des voies navigables critiques ou dans les régions côtières.</p>					

Ressources :		SWAT / Équipes tactiques				
Capacités minimales		Type I	Type II	Type III	Type IV	Autres
Composantes	Indicateurs					
	<b>DEFINITIONS :</b>					
	APC	Armored Personnel Carrier <b>Transport de troupes blindé</b>				
	APR	Air Purifying Respirator <b>Appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré</b>				
	ATV	All Terrain Vehicle <b>Véhicule tout terrain (VTT)</b>				
	EMT	Emergency Medical Technician <b>Technicien d'urgence médicale</b>				
	Niveau B ÉPI	<b>Combinaison non encapsulée ou encapsulée résistant aux agents chimiques avec SCBA</b>				
	Niveau C ÉPI	<b>Combinaison non encapsulée résistant aux agents chimiques avec appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré de niveau B</b>				
	PPE/ ÉPI	Personal Protective Equipment <b>Équipement de protection individuelle</b>				
	SCBA	Self Contained Breathing Apparatus (may include re-breathers and or other hybrid type SCBAs suitable for SWAT operations) <b>Appareil respiratoire autonome SCAB (peut inclure les appareils de respiration à circuit fermé et ou autre type hybride SCAB convenables aux opérations SWAT)</b>				
	Capacités tactiques spéciales	Unités tactiques, équipes ou éléments ayant une mission spéciale assignée comme un observateur / tireur d'élite, entrée forcée, support du technicien en explosifs, négociations d'otages. Les capacités des équipes tactiques peuvent exister dans un élément, une équipe ou une unité selon les compétences spécifiques et les qualifications spécifiques des membres. Les capacités spéciales peuvent aussi être obtenues par l'entraide mutuelle d'autres juridictions ou agences qui ont la capacité de fournir une aide dans un temps raisonnable.				
	SWAT	Special Weapons and tactics. GTI : Groupe tactique d'intervention				
	Officier tactique	Agents assermentés et qualifiés par leurs départements à mener des opérations tactiques dans des situations à risques élevés.				

# ANNEXE 8

## Planification axée sur les capacités

Tout cela fait partie du Capabilities Base Planning (Planification axée sur les capacités) dans lequel il s'agit de planifier, prioriser et choisir à l'intérieur d'un cadre économique et malgré certaines incertitudes, des capacités de réponses flexibles et interchangeables en tenant compte d'un vaste assortiment de menaces et de risque.

La planification axée sur les capacités s'inscrit elle-même dans une série d'activités préparatoires plus globales qui inclut la préparation (des parties impliquées, de la population, des intervenants...), la communication, les plans (de réponse, d'urgence, de protection des infrastructures...), la collaboration entre les différents partenaires (la population, les industries privées, les ONG, les associations nationales, les intervenants locaux, provinciaux et fédéraux), la formation (par le biais d'exercices, d'ateliers, de simulations...), les équipements (de détection, de réponse, de décontamination...) et les exercices.

Différents outils ont été développés afin de supporter et d'orienter le travail d'analyse des capacités : la liste des tâches universelles (Universal Task List au nombre d'environ 1600), les scénarios tout risque (All Hazards Planning Scenarios, au nombre de 15), les listes de capacités (Target Capabilities List, au nombre de 37) et les Ressources Typées (Resource Types, au nombre d'environ 120).

En bref, la planification axée sur les capacités permet de répondre à la question suivante : « Avons-nous le dosage approprié de formation, d'organisation, de planification, de gens, de leadership et de gestion des ressources, d'équipements et d'installation pour mettre à exécution les tâches requises lors d'urgence ? »

L'objectif principal de ce projet de recherche est de dresser un parallèle entre les niveaux de service policiers au Québec et les Ressources Typées issues du document NIMS sur les ressources des corps policiers. Ce faisant on devrait être capable de prévoir les capacités de réponse lors de différents événements nécessitant l'utilisation de ces ressources.

Pour faire cet inventaire, nous avons analysé la Loi de Police et ses Règlements en fonction des niveaux de service, puis plusieurs corps policiers de grande et de moyenne envergure ont été rencontrés pour connaître leur position par rapport aux différents types identifiés dans les Ressources Typées. Les corps policiers jusqu'au niveau 3 ont tous été rencontré, et quelque uns des niveaux 1 et 2 ont été contactés par téléphone.

NOTA : Une partie de ce texte est issue du document « Prise en charge des personnes décédées lors d'un événement CBRNE » de M. Marc Poirier chargé de projet pour l'IRTC.

# ANNEXE 9

## Références documentaires



- Agence des Services Frontaliers du Canada  
<http://cbsa-asfc.gc.ca/security-securite/dds-scd/menu-fra.html>
- Association des Maîtres-chiens policiers du Québec  
<http://amcpq.qc.ca>
- Base de données pour les premiers répondants (Responder Knowledge Base)  
<https://www.rkb.us>
- Collège Canadien de la Police  
[www.cpc.gc.ca](http://www.cpc.gc.ca)
- Décret 695-2008  
<http://aadm.ca/doc//Projets%20de%20loi/loipolice.pdf>
- Federal Emergency Management Agency  
[www.fema.gov](http://www.fema.gov)
- Loi sur la Police  
[www.msp.gouv.qc.ca/police](http://www.msp.gouv.qc.ca/police)
- NIMS : National Incident Management System  
[www.fema.gov/emergency/nims/](http://www.fema.gov/emergency/nims/)
- Norme CAN/CSA Z275.4-F04  
[www.shopcsa.ca](http://www.shopcsa.ca)
- Norme CSA Z275.2-F04  
[www.shopcsa.ca](http://www.shopcsa.ca)
- Programme de formation québécois par Institut Maritime du Québec  
[www.imq.qc.ca](http://www.imq.qc.ca)
- Règlement sur la Santé et Sécurité au Travail  
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca>
- Resource Typing  
[www.fema.gov](http://www.fema.gov)
- Target Capabilities List  
<https://www.llis.dhs.gov/display>

# ANNEXE 10

## Définitions

- Armes d'impact : Arme à projectile non perforant, utilisée dans des situations de crise comme moyen dissuasif (Ex : Balle de caoutchouc).
- Armes individuelles : Armes de fonction utilisées par les policiers lorsqu'en devoir.
- Chef de l'équipe de plongée : Le responsable, généralement un sous-officier, de l'équipe de plongée policière.
- Chef de peloton : Responsable, habituellement un officier qui dirige un peloton de contrôle de foule.
- Chef-adjoint : Responsable adjoint, souvent un officier qui assiste le chef de peloton.
- Collecte de preuve : Le fait de récupérer des exhibits pouvant servir de preuves devant les tribunaux.
- Combinaison de plongée : Vêtement d'une seule pièce couvrant la totalité du corps utilisé par les policiers plongeurs. La combinaison peut être étanche c'est-à-dire qu'elle ne laisse pas passer l'eau à l'intérieur (combinaison sèche = Dry Suit) ou elle laisse passer l'eau à l'intérieur (combinaison mouillée= Wet Suit).
- Combinaison de vol : Vêtement d'une seule pièce couvrant la totalité du corps pour les pilotes d'aéronef ou hélicoptère.
- Contrôle de foule : Unités policières équipés de vêtements de protection et chargés de mettre fin aux activités d'émeute et de trouble de l'ordre public.
- Enquêtes : Recherches ordonnées exécutées par un corps policiers pour retrouver les auteurs de crimes.
- Équipage hélicoptéré : Ensemble du personnel comprenant habituellement 1 ou 2 pilotes et un observateur aérien qui font équipés dans un hélicoptère en vue de faire de la surveillance et ou de la patrouille.

- Équipe canine : Équipe composée d'un maître-chien et d'un chien entraînée pour travailler dans différents domaines dont : recherche et sauvetage, détection d'explosifs, détection de stupéfiants, détection de cadavre, suspect en fuite etc.
- Équipe d'arrestation : Équipes de policiers formés pour donner du support aux équipes de contrôle de foule lors d'arrestation massive.
- Équipement de :  
neutralisation Différents équipements utilisés par les techniciens d'explosif pour neutraliser des engins explosifs, des bombes artisanales etc. Peut comprendre des canons à eaux et autres appareils similaires.
- Gendarmerie : Membres de corps policier habituellement en uniforme, chargé d'assurer le maintien de l'ordre public et l'exécution des lois.
- Halage-récupération : Le fait de remorquer à la surface ou récupérer un noyé, par les policiers plongeurs.
- Illumination optique :  
de la cible Appareil d'optique capable d'illuminer la cible avec l'infrarouge et installer sur une arme à l'épaule de longue portée.
- Lance-grenades : Appareil utilisé pour lancer des grenades lacrymogènes.
- Mesures d'Urgence : Moyens mis en œuvre pour que les décideurs mettent leurs forces en commun pour coordonner l'action des différents intervenants lors de situations d'urgence.
- Plongée policière : Professionnel policier formé et accrédité pour faire des recherches de noyés, d'indices ou de preuves dans un environnement aquatique.
- Plongeur sauveteur : Policier plongeur formé pour faire du sauvetage, et qui connaît les manœuvres de réanimation, de RCR, et de pression hyperbare.

- Préposé aux irritants : chimiques : Policier de contrôle de foule formé pour utiliser les irritants chimiques avec lance grenades ou non.
- Protection balistique : Équipement utilisé pour se protéger des projectiles d'arme à feu. (Ex : Gilet pare-balle, bouclier pare-balle etc.).
- Protection respiratoire : Équipement utilisé pour se protéger des effets néfastes de l'air ambiant. (Ex : Masque à gaz, appareil de respiration autonome (ARA) etc.)
- Rayons X : Forme de rayonnement électromagnétique à haute fréquence utilisé pour faire une impression sur une pellicule photographique et déterminé si le technicien en explosif fait face à des explosifs.
- Rétablissement de l'ordre : Activités qui consistent à reprendre le contrôle sur une foule en situation d'émeutes ou de désobéissance civile.
- Superviseur : Responsable, habituellement un sous-officier qui dirige une section de peloton.
- Technicien en explosifs : Professionnel d'un corps policier qui a été formé et est accrédité par le Collège canadien de la Police pour neutraliser tout colis suspect ou explosif, ou engins artisanaux.
- Transport de détenus : Policier chargé d'escorter et de transporter les personnes arrêtées lors d'un contrôle de foule.
- Véhicule télécommandé : Véhicule guidé à distance par les techniciens en explosifs ou les plongeurs et permettant d'y fixer différents équipements pour éviter de se rapprocher en personne d'un lieu dangereux. (Synonyme : robot téléguidé)
- Vêtement de protection : anti-souffle : Vêtement conçu pour résister à la déflagration d'un explosif lors de manipulation ou autre.

# Distribution list

---

Document No.: DRDC CSS TN 2009-10

## **LIST PART 1: Internal Distribution by Centre:**

DRDC CSS Library  
DRDC CSS CPRC Executive Director  
DRDC CSS –Sheldon Dickie  
DRDC CSS DDG  
Mr Robert Beaudry  
4800 Brassard  
Saint-Hubert, Qc  
J3Y 6S7  
450-445-0540  
E-mail: [robeau@videotron.ca](mailto:robeau@videotron.ca)

---

5 TOTAL LIST PART 1

## **LIST PART 2: External Distribution by DRDKIM**

DRDC KIM CANDIS

---

1 TOTAL LIST PART 2

**6 TOTAL COPIES REQUIRED**

### DOCUMENT CONTROL DATA

(Security classification of title, body of abstract and indexing annotation must be entered when the overall document is classified)

<p>1. ORIGINATOR (The name and address of the organization preparing the document. Organizations for whom the document was prepared, e.g. Centre sponsoring a contractor's report, or tasking agency, are entered in section 8.)</p> <p><b>DRDC Centre for Security Science 222 Nepean St Ottawa, ON K1A 0K2</b></p>	<p>2. SECURITY CLASSIFICATION (Overall security classification of the document including special warning terms if applicable.)</p> <p style="text-align: center;"><b>UNCLASSIFIED</b></p>	
<p>3. TITLE (The complete document title as indicated on the title page. Its classification should be indicated by the appropriate abbreviation (S, C or U) in parentheses after the title.)</p> <p style="text-align: center;"><b>A Parallel Study between the Resource Typing as outlined in the American NIMS document and the levels of service required of the police forces of Quebec.</b></p>		
<p>4. AUTHORS (last name, followed by initials – ranks, titles, etc. not to be used)</p> <p style="text-align: center;"><b>Beaudry, Robert</b></p>		
<p>5. DATE OF PUBLICATION (Month and year of publication of document.)</p> <p style="text-align: center;"><b>Dec 2009</b></p>	<p>6a. NO. OF PAGES</p> <p style="text-align: center;"><b>69</b></p>	<p>6b. NO. OF REFS (Total cited in document.)</p> <p style="text-align: center;"><b>6</b></p>
<p>7. DESCRIPTIVE NOTES (The category of the document, e.g. technical report, technical note or memorandum. If appropriate, enter the type of report, e.g. interim, progress, summary, annual or final. Give the inclusive dates when a specific reporting period is covered.)</p> <p style="text-align: center;"><b>Technical Note</b></p>		
<p>8. SPONSORING ACTIVITY (The name of the department project office or laboratory sponsoring the research and development – include address.)</p> <p style="text-align: center;"><b>DRDC CSS</b></p>		
<p>9a. PROJECT OR GRANT NO.</p>	<p>9b. CONTRACT NO. (If appropriate, the applicable number under which the document was written.)</p>	
<p>10a. ORIGINATOR'S DOCUMENT NUMBER</p> <p style="text-align: center;"><b>DRDC CSS TN 2009-10</b></p>	<p>10b. OTHER DOCUMENT NO(s). (Any other numbers which may be assigned this document either by the originator or by the sponsor.)</p>	
<p>11. DOCUMENT AVAILABILITY</p> <p style="text-align: center;"><b>Unlimited</b></p>		
<p>12. DOCUMENT ANNOUNCEMENT</p> <p style="text-align: center;"><b>Unlimited</b></p>		
<p>13. Abstract</p> <p>The purpose of this study is to define which Resource Type is applicable to the Province of Quebec and its law enforcement. This report will take into account the levels of police services that the municipal police forces in Quebec and the Sûreté du Québec must provide according their level of jurisdiction. We will, therefore, attempt to create a parallel between the Resource Typing for the law enforcement and security forces outlined in the NIMS document and the levels of police services held in Quebec. Toward the end of the study, we will look into the services offered by the RCMP in Quebec relative to Resource Typing.</p>		
<p>14. KEYWORDS, DESCRIPTORS or IDENTIFIERS (Technically meaningful terms or short phrases that characterize a document and could be</p> <p style="text-align: center;"><b>Planification axe sur les capacits ,Ressources Typeés, Gestion des incidents d'urgence</b></p>		